



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2019

*
* *

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M. Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M. Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 09H05.

PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRESIDENT introduit son propos en évoquant les points marquants de cette séance.

I- Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B...

- **Une enquête publique en cours : une étape indispensable qui conduira à la déclaration d'utilité publique**
 - **501 contributions**
 - 92% portant sur l'utilité publique du projet, 8% sur l'enquête parcellaire
 - **Les principaux sujets** abordés sont :
 - **Le tracé** (60% des contributions) : boucle nord, station Sept Deniers, desserte directe de l'aéroport, etc.
 - **L'intermodalité** (19%) : dimensionnement et accès P+R Colomiers Gare, impacts P+R Sept Deniers, évolution de l'offre ferroviaire
 - **Arbres et paysage** (7%)
 - **Bruit et vibrations** (6%)
 - **Les prochaines permanences** de la commission se dérouleront :
 - Ce mercredi 3 juillet de 9h à 12h à la Maison de la Citoyenneté Nord et de 14h à 17h en Mairie de Blagnac
 - Le lundi 8 juillet de 9h à 12h à la Maison de la Citoyenneté Centre et de 14h à 17h à la Maison de la Citoyenneté Est
 - Le lundi 15 juillet de 9h à 12h au siège du Sicoval à Labège et de 14h à 17h à la Mairie de Ramonville
 - Le jeudi 18 juillet de 9h à 12h à la Maison de la Citoyenneté Rive Gauche et de 14h à 17h au siège de Tisséo Collectivités
- **Soutenabilité budgétaire et financière**

J'ai demandé à Sacha Briand de présenter les démarches d'étude de soutenabilité du plan d'investissement du Projet Mobilités et d'évaluation socio-économique de la 3^{ème} ligne de métro.
- **Temps de parcours**

Suite à la demande du Bureau, vous trouverez sur table, les éléments d'évolution des temps de parcours hors Toulouse après la mise en service de TAE.

Calcul des temps de parcours

 - Temps de parcours actuel : à partir du calculateur d'itinéraires Tisséo
 - Temps de parcours futur : à partir de la matrice TAE issue des études préliminaires

- **Ligne Aéroport Express : maîtrise d'œuvre**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la Ligne Aéroport Express et des aménagements induits sur le réseau de tramway toulousain est attribué au groupement mené par la société INGEROP pour un montant **d'un peu plus de 3,66 M€.**

- **Œuvres d'art 3^{ème} ligne et connexion ligne B**

Dès la construction de la 1^{ère} ligne de métro, dans les années 90, les élus de l'agglomération toulousaine ont eu la volonté d'installer des œuvres d'art dans l'espace public des stations de métro.

48 œuvres d'art ont été commandées en 25 ans.

- 18 œuvres pour la ligne A
- 20 œuvres pour la ligne B
- 10 œuvres pour les deux lignes de tramway (T1 & T2)

Tisséo Collectivités mène une **politique volontariste, visant à développer, à conserver et à valoriser son patrimoine artistique :**

- Engagement d'un programme de rénovation et de maintenance de son patrimoine artistique durant les cinq dernières années : restauration d'une trentaine d'œuvres sur le réseau (d'ici fin 2019)
- Exposition monographique de Jean-Paul Marcheschi au Musée Paul Dupuy
- Mise à disposition de l'application ARTéo
- Organisation de visites guidées lors de la Nuit Européenne des Musées
- ...

Pour la 3^{ème} ligne de métro et la Connexion Ligne B, Tisséo Collectivités souhaite s'inscrire en **continuité de cette politique en lançant une procédure de concours** visant à intégrer une œuvre d'art pérenne dans chaque station de métro soit 22 au total.

Lors de ce CS, nous vous proposerons **d'approuver le programme de ce concours**, pour un montant global d'environ **4M€**, compris dans le budget du projet TAE.

II- La poursuite du réseau structurant...

- **Linéo 10 : bilan de la concertation**

La concertation publique pour le projet Linéo 10 s'est tenue du 6 au 29 mai 2019.

Elle a permis :

- d'informer les acteurs concernés : réunion publique le 28 mai avec près de 250 participants
- de recueillir leurs avis : plus de 150 contributions sur les registres
- d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

Lors de ce CS, nous vous proposerons **d'approuver le bilan de concertation.**

- **Ligne Express Muret – Toulouse Basso Cambo : approbation des modalités de concertation**

Compte tenu du montant et de la nature des travaux, une concertation va être menée par Tisséo Collectivités, en partenariat avec le Muretain Agglo, les communes concernées et le Département de

Haute-Garonne qui va créer sur le même itinéraire la première ligne du Réseau Express Vélo. Nous fixerons lors de ce Comité Syndical les modalités de cette concertation.

- **Téléphérique Urbain Sud : déclaration de projet**

Suite à l'enquête publique sur le TUS qui s'est déroulée du 11 février au 18 mars 2019, la Commission d'Enquête Publique a rendu **un avis favorable assorti d'une réserve** et quelques recommandations, tout en relevant :

- l'intérêt général du projet,
- la qualité du dossier d'enquête,
- et les efforts consentis en matière de concertation.

La réserve de la CEP porte sur les mesures acoustiques. **Nous allons donc, lors de ce CS lever cette réserve et ainsi déclarer l'intérêt général du projet TUS qui nous permettra d'une part de démarrer les travaux, et d'autre part, permettra à la Préfecture d'établir les arrêtés de survol requis.**

Les travaux de construction des stations et de pose des 5 pylônes vont prochainement débuter, pour une mise en service du Téléphérique et de la Ceinture Sud, pour fin 2020.

III- Schéma Directeur Cyclable d'agglomération

- Une action forte du Projet Mobilités 2020.2025.2030 de la grande agglomération toulousaine
- Une coordination assurée par Tisséo Collectivités
- Un travail de co-construction depuis 2018 - un large partenariat : Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, SITPRT, Save au Touch et Coteaux de Bellevue
- Une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros par an
- Une approbation fin 2019

Suite au comité de pilotage qui s'est tenu hier, Christophe Doucet nous présentera l'état d'avancement de la démarche, à l'occasion du point d'information sur le SD cyclable.

IV- La poursuite des investissements

En intégrant les marchés pour la 3^{ème} ligne de métro, le montant total des marchés, avenants et conventions approuvés au cours de ce Comité Syndical s'élève à plus de **40 millions d'euros d'investissements.**

- **20,5 M€** pour le projet de 3^{ème} ligne de métro avec notamment la convention passée avec Toulouse Métropole pour les études de déviation des réseaux ou encore la maîtrise d'œuvre de la Ligne Aéroport Express
- **7,5 M€** pour l'extension du programme du Linéo 10 dans le secteur d'Aucamville
- **1,2 M€** pour les travaux concernant l'opération Ligne A en XXL
- **900 000 €** pour les travaux concernant le projet Téléo
- **8,5 M€** pour l'évolution des systèmes de billettique et d'information voyageur dans le cadre de la démarche en cours sur la mobilité intégrée
- ...

V- Mais aussi...

- **La poursuite de la politique en matière d'accessibilité : conventions de partenariat avec le Lycée des Arènes et l'Education Nationale**
- Un 6^{ème} partenariat avec le Lycée des Arènes pour finaliser la mallette pédagogique et l'ouvrage sur la démarche « mon métro d'image en image ».
- Un partenariat avec l'Inspection Académique afin de mobiliser l'expertise des conseillers pédagogiques pour s'assurer de la pertinence pédagogique des jeux proposés et de la diffusion de la mallette dans les établissements scolaires.

INTERVENTIONS :

M. AREVALO est tout à fait satisfait de l'état d'avancement de la démarche du schéma directeur cyclable d'agglomération.

M. Arévalo a reçu de la part de l'Association Deux Pieds Deux Roues un communiqué expliquant que cette association était exclue de la concertation sur l'élaboration du schéma directeur, par décision de Tisséo. Un recours contentieux sur la révision du PDU a été engagé par cette même association, et de ce fait une répression s'abat sur les membres de cette association en les excluant du processus.

Monsieur Arévalo s'adresse au Président et demande des précisions à ce sujet. Ce n'est pas un acte négligeable.

Les associations jouent leur rôle et doivent être à nos côtés, pour nous conseiller, puisque ce sont des usagers experts sur ces questions-là. Le fait de les exclure ne lui apparaît pas comme une bonne solution. M. Arévalo demande au Président de revenir sur cette décision qui ne lui apparaît pas comme une bonne décision.

M. LE PRESIDENT indique qu'il n'y a pas de lien entre le recours contentieux et la suspension des échanges. Le recours a été engagé il y a un an. M. le Président rappelle que depuis un an une dizaine de réunions se sont tenues avec cette association, alors que le recours existait.

Il a été décidé de suspendre le dispositif jusqu'au 18 Juillet pour deux raisons : d'une part, l'enquête publique est en cours, et d'autre part, nous sommes entrés dans la phase juridique où nous échangeons les mémoires en vue du traitement de l'affaire devant le Tribunal Administratif. Un courrier a été envoyé il y a quelques semaines pour les informer de cette situation. Dès le 18 juillet, Tisséo reprendra les échanges avec l'association Deux Pieds Deux Roues comme indiqué dans le courrier. Des réunions permanentes se tiennent avec cette association. La prochaine est prévue le 16 juillet prochain. Elle n'est pas ciblée sur Tisséo, mais sur des projets métropolitains.

Pour des raisons purement juridiques liées au déroulement du contentieux et à l'enquête publique, les échanges ont été suspendus pour quelques semaines et reprendront le 18 juillet prochain.

M. le Président cède la parole à M. Briand pour la présentation du point sur la soutenabilité financière.

M. BRIAND Une première version de cette étude a été élaborée au mois de février alors que nous n'avions pas en notre possession les comptes administratifs 2018, et dans un contexte où nous avons une évolution des modalités du mode de gestion du versement transport par les URSSAF. Nous avons souhaité aller au bout de l'élaboration de ce document, et prévoir une mise à jour qui vous a été transmise il y a une dizaine de jours.

Pour autant, les deux études vous ont été communiquées : l'étude initiale de janvier qui n'est pas actualisée et la dernière version du mois de mai qui prend en compte les données actualisées.

Un certain nombre d'éléments ont évolué depuis le mois de février, mais cette évolution n'entraîne pas une variation significative de l'ensemble des données. Ce tableau rappelle que sur la période 2019-2030, au titre à la fois de l'exploitation du réseau et de la mise en place du PDU, l'enveloppe s'élève à plus de 8 milliards d'euros. Cette somme correspond au PDU et à l'exploitation annuelle. L'un et l'autre sont intimement liés puisque les résultats de l'exploitation concourent au financement de l'investissement. Cette étude porte donc sur l'ensemble de ces données : fonctionnement, exploitation et investissement. En comparaison avec la version initiale, le volume de ces 8 milliards n'est pas modifié. Il y a une évolution de 1,8%. C'est tout à fait neutre. Sur une période de treize ans, nous sommes très en deçà d'une marge d'erreur. C'est quelque chose de tout à fait stable.

En revanche, le versement transport a été actualisé. En 2017, nous avons reçu un peu plus et en 2018, la situation était équilibrée. En 2019, nous avons un atterrissage en deçà de ce que nous avons prévu. Ce sont des variations sur lesquelles aujourd'hui, nous n'avons pas encore de compréhension parfaite. M. Grass s'est rendu au GART, en rendez-vous avec la Ministre des Transports pour dire nos interrogations sur les modalités de gestion du versement transport par les URSSAF. Nous allons pousser aussi loin que possible nos interventions pour avoir à minima une parfaite compréhension des évolutions erratiques sur les derniers mois, précision étant faite que sur 2019, nous sommes aujourd'hui sur un trend supérieur à 273 millions d'euros. Cette trajectoire est tenue de manière satisfaisante. Pour certains esprits chagrins, des remarques avaient été émises en février sur le versement transport. Il avait été mentionné sur le budget primitif 266 millions d'euros qui n'étaient pas liés à la projection, mais à une méthode de préparation du budget basée sur les années antérieures. Aujourd'hui, nous sommes en ligne avec un volume de 273 millions d'euros : plus que ce qui avait été inscrit au budget, mais qui ne correspondait pas au traitement de la projection.

Sur le versement transport, la situation est conforme à celle du mois de février. Nous avons repris quelques éléments de l'étude de prospective sur le versement transport faite par ERNST & YOUNG Cette étude, même si certains pensent qu'elle donne une progression du versement transport et peuvent s'en étonner, est basée sur une projection du nombre d'emplois faite par l'INSEE, une projection des rémunérations établie par l'INSEE. Même si certains avaient pu émettre des critiques, personne n'a été capable de démontrer que les estimations de projection des emplois salariés ou de rémunération établies par l'INSEE n'étaient pas correctes. La base sur laquelle cette étude est réalisée n'a pas été critiquée de façon efficace par qui que ce soit. Le Conseil Scientifique a entendu les remarques faites sur cette étude et a souhaité avoir des explications. La réponse est claire : Si le conseil scientifique estime que des critiques ou des observations doivent être faites sur la méthode qui a été utilisée pour assurer cette prospective, il faut les faire. Le Conseil Scientifique n'a pas trouvé d'éléments méthodologiques qui soient critiquables sur cette étude prospective du versement transport. Cette projection est raisonnable, elle est fondée et n'a pas été utilement critiquée.

(suite propos M. Briand) S'agissant des recettes commerciales, les Comptes Administratifs 2017 et 2018 ont été pris en compte. Les résultats sur ces deux années sont supérieurs à ce qui était initialement prévu.

Pour les esprits grincheux, nous n'avons pas re basé sur la suite. En 2018, les recettes commerciales s'élevaient à 97 millions et en 2019 à 100 millions d'euros. Nous n'avons pas voulu re baser, car si nous l'avions fait, nous aurions re basé toute la période, et on nous aurait demandé sur quel fondement nous nous sommes basés. Les recettes commerciales seront re basées année après année en fonction des réalisations et sur la base de la délibération relative à la politique tarifaire approuvée par ce comité syndical. D'ores et déjà, nous savons qu'en 2019, les recettes commerciales s'élèveront à plus de 100 millions d'euros et en 2030 à plus de 193 millions d'euros. Nous allons très probablement enregistrer une amélioration du résultat.

S'agissant de la participation des collectivités, nous sommes restés sur l'hypothèse de base : le trend de la contractualisation. Nous apprécierons dans trois, quatre ans, en fonction de l'évolution des conditions économiques, si cela passe ou pas. On le verra, on appréciera et on adaptera en fonction de ces nouveaux éléments.

Sur 2017 et 2018, les résultats de la Régie ont été repris en compte tels qu'ils sont constatés. Nous n'avons pas rebasé sur toute la période, alors même qu'en 2018, nous sommes en-deçà de la PPE. En 2019, nous serons en deçà du montant de 260M € dans la trajectoire de la PPE. Nous avons une perspective fondée sur l'amélioration des résultats sur cette ligne-là à la fois dès 2019 et en 2030.

Pour le reste, les données ont peu évolué. Un travail a été fait sur la dette. Nous avons essayé d'anticiper suite à une remarque sur le financement obligataire, mais en fin de compte, cela pouvait changer les données de compréhension. Nous sommes donc revenus sur un mode de financement qui ne sera pas mis en œuvre. Nous ne connaissons pas aujourd'hui quelles seront les conditions financières dans trois ans. Nous avons connu des tensions il y a quelques mois, lorsque la Banque Centrale Européenne a indiqué qu'elle allait cesser ses opérations de rachat. Actuellement, elle précise qu'elle va les poursuivre. Cela va mettre une pression à la baisse ou un maintien à stabilité à la baisse des taux. Nous aviserons et nous essaierons de nous adapter pour trouver les meilleures conditions de financement. Une remarque chagrine avait été faite à ce sujet. Nous avons intégré les amortissements pour démontrer notre capacité à couvrir les amortissements sur toute la période. Nous avons en contrepartie intégré l'excédent de Tisséo qui va nous servir sur les années de pic d'amortissement pour pouvoir nous adapter aux éléments erratiques.

En examinant la colonne « total » en page 36 du document, nous constatons que les volumes globaux augmentent de façon significative. Comme l'a reconnu le Conseil Scientifique, la soutenabilité est démontrée comme l'a indiqué également la Chambre Régionale des Comptes. Les deux organismes ont rappelé que cette soutenabilité est conditionnée par des ressources de versement transport qui restent dynamiques. Cela fait vingt ans que nous avons les recettes les plus dynamiques de France. Tisséo est le seul réseau dont le versement transport couvre les coûts d'exploitation. En termes de cohérence et de logique, en 2030, le versement transport va continuer à couvrir les coûts d'exploitation du réseau. Même si la projection se situe à 4,3 points en moyenne actuelle, si on compare avec les quinze années rétrospectives, nous étions à 4,10. Tout ceci est cohérent par rapport au passé, cohérent dans la démonstration et permet de donner les conditions de réussite de ce financement. La maîtrise de l'exploitation du réseau est incontournable. A continuer sur le trend qu'il y avait auparavant, il n'y avait plus d'épargne en 18 mois et nous n'avions plus la capacité à renouveler les bus. La maîtrise de l'exploitation du réseau, l'optimisation de ce réseau avec l'amélioration de la fréquentation sur les lignes qui sont exploitées et, trouver les meilleures conditions possibles de financement du PDU, Toulouse Métropole, principal garant du SMTC, s'est engagé dans une démarche de notation, pour que Tisséo puisse aller vers les marchés obligataires.

(suite propos M. Briand) Nous avons par ailleurs engagé des discussions avec l'Agence France Locale et au niveau gouvernemental, pour permettre l'ouverture de l'Agence France Locale au SMTC dans un calendrier rapproché, qui aura pour conséquence de sécuriser davantage les conditions de financement et permettra de les diversifier. Nous avons engagé une stratégie de démarche conjointe entre le SMTC et Toulouse Métropole sur la gestion de la dette. Nous allons avoir des volumes de dette qui demandent une grande professionnalisation ; les deux structures ne sont pas gigantesques. L'idée est d'avoir des équipes conjointes pour pouvoir travailler au mieux sur ces questions.

MME TRAVAIL-MICHELET souhaite intervenir sur la présentation de M. Briand, qui à plusieurs reprises s'est exprimé en faisant référence à des « esprits grincheux », qui certainement ne sont pas autour de la table, ainsi que le mot « chagrine ».

M. Briand n'utilise pas souvent de répétitions, mais là en l'occurrence, c'est vouloir marquer une véritable intention.

A l'heure où nous sommes en pleine enquête publique, à l'heure où les citoyennes et les citoyens se saisissent pleinement de ce dossier, où en parallèle, les collectivités publiques, au cours de ce mandat qui va bientôt s'achever, ont essayé de faire comprendre aux citoyens les impacts de la crise des finances publiques sur les collectivités territoriales dont certaines ont dû augmenter leur fiscalité de façon importante, il est tout à fait normal que nos concitoyens se posent des questions. Ce n'est pas forcément être chagrin que de le faire.

Lors du précédent conseil métropolitain qui s'est tenu jeudi dernier, cette discussion a pu permettre d'ouvrir des champs de réflexion et engager les conseillers métropolitains, dont M. Briand a lui-même rappelé pendant près de deux heures que la métropole est la première garante de cette étude de soutenabilité. C'est dire que c'est un véritable sujet. Celles et ceux qui oseraient poser un certain nombre de questions ne sont pas pour autant chagrins et sont légitimes à le faire. Preuve en est que M. Briand a proposé une deuxième étude de soutenabilité après que les premières réflexions, qualifiées peut-être de chagrines par Sacha Briand, aient été portées et elles sont fortes. M. Briand a lui-même retravaillé la copie pour présenter une seconde étude de soutenabilité. Celle-ci est basée sur des hypothèses. Nous sommes dans une projection à très long terme. Ces hypothèses peuvent être travaillées dans un sens ou dans un autre, sur le versement transport, sur les taux, sur un certain nombre d'hypothèses à même de permettre une forme de fluctuation. La situation est très tendue. Nous avons la chance que les collectivités territoriales, notamment le Conseil Départemental, le Conseil Régional, viennent abonder cette étude de soutenabilité par des subventions qui ont été actées. Un de nos collègues Joseph Carles a ouvert d'autres champs de réflexions pour travailler sur cette étude de soutenabilité avec des formes de financement différenciées que nous n'avons pas ici, qui pourraient être portées par une loi éventuellement, comme c'est le cas pour le financement de projets parisiens.

Madame Travail-Michelet ne souhaite pas reprendre dans cette séance les propos exprimés par Claude Raynal lors du précédent conseil de Métropole.

Les questions qui se posent sont réelles : nous les retrouvons également sur le terrain quand nous rencontrons les populations. En tant qu'élus de proximité, nous rencontrons beaucoup de personnes. Mme Travail-Michelet soutient personnellement cette troisième ligne de métro depuis l'origine, y compris sur son territoire qui est très concerné. Il n'en demeure pas moins que nous devons assurer à nos concitoyens, que cette troisième ligne sera financée dans le temps sans que nous ayons à leur faire porter un poids non soutenable par d'autres voies, éventuellement la voie de la fiscalité ou, le cas échéant, par un nouveau phasage de la réalisation de cette troisième ligne.

(suite propos Mme Traval-Michelet) Une présentation a été faite. Il n'y a pas d'esprit chagrin. Un certain nombre de personnes se posent des questions légitimes qui sont certainement assez bien formulées pour que M. Briand ait pris la décision de reprogrammer une nouvelle présentation de cette étude de soutenabilité. Elle l'en remercie.

M. AREVALO : précise que Mme Traval Michelet l'a devancé sur les remarques chagrines et les esprits grincheux.

S'adressant à M. Briand, il lui fait remarquer que ces remarques sont très méprisantes vis-à-vis de celles et ceux qui s'interrogent et qui ont le droit de faire des remarques. Ce n'est pas un esprit démocratique et républicain.

Ces études de soutenabilité sont basées sur un certain nombre d'hypothèses qui sont toutes discutables et qui comportent, par définition, des incertitudes, notamment celle du versement transport, incertitude majeure. C'est la question du développement économique de notre pays, de la mondialisation et bien malin celui qui peut dire aujourd'hui si la croissance économique va continuer. D'aucuns disent que 2030 verra un effondrement général du système mondial à tous les niveaux. On peut s'interroger si l'hypothèse de faire passer le versement transport de 250 millions en 2017 à 429 millions est vraiment sérieuse. La seule hypothèse que nous pouvons maîtriser serait d'assumer qu'un tel chantier et qu'une telle réalisation supposent un effort collectif : la contribution des collectivités.

Politiquement, il serait beaucoup plus juste et plus cohérent, d'annoncer, dans la communication avec la population, qu'un tel projet suppose avant tout un effort collectif. Les participations des collectivités passeront de 104 millions à 123 millions en 2020. C'est un effort extrêmement faible basé sur le fait que c'est le versement transport et les recettes commerciales qui pourront permettre la réalisation de ce projet. De ce point de vue-là, politiquement, M. Arévalo estime que c'est une erreur. Nous devrions assumer plus fortement devant la population qu'une partie de la résolution du problème se situe dans l'effort collectif, direct par nos collectivités.

Si dans le temps, il s'avère que le versement transport est plus fort que prévu ou si les recettes commerciales sont plus fortes que prévues et la participation des collectivités aussi importante, nous serons toujours à temps soit de la baisser, soit d'utiliser cet argent pour développer un certain nombre d'autres projets. Le risque avec ce projet, au regard d'un dépassement potentiel ou autre, serait d'être paralysé pour engager d'autres projets nécessaires dans cette grande agglomération.

Le fait de réexaminer le fait que, politiquement, toutes les collectivités territoriales présentes au sein de Tisséo-Collectivités s'engagent à renforcer leur contribution comme l'a fait le SICOVAL qui a programmé un effort qui passera de un million aujourd'hui à six à sept millions en 2030, il serait intéressant que Toulouse Métropole, principale collectivité garante de Tisséo-Collectivités, puisse également s'engager, comme d'autres majorités antérieures l'ont fait auparavant. Il avait été programmé que la contribution de Toulouse Métropole passe de 100 millions d'euros à 160 millions d'euros. Il serait intéressant de revenir à cette hypothèse, la seule qui puisse nous permettre de sécuriser globalement la soutenabilité budgétaire de ce grand projet.

M. Arévalo souhaitait attirer l'attention sur ce point. Il pointe le fait que ce système amène à des charges financières de plus d'un milliard. Les banques vont s'enrichir grâce aux transports collectifs. Il s'interroge sur l'existence de moyens permettant de baisser cette charge, notamment par la contribution des collectivités. C'est un point qui doit être signalé car nos charges financières s'élèvent à un milliard d'euros du budget proposé. Ce n'est pas négligeable.

M. CARNEIRO considère ce projet comme fédératif. Même si c'est une idée de Jean-Luc Moudenc qui a souhaité cette troisième ligne de métro, le projet a fait son chemin et nous sommes aujourd'hui en phase d'élaboration. Il ne faut pas non plus dire qu'à chaque fois que l'on porte un regard sur l'argument présenté, nous sommes qualifiés d'anti-démocratiques. Ce sont des mots à très forte connotation et il ne faut pas les employer car cela crée des tensions inutiles. Il est intéressant de noter que nous avançons sur le dossier, la démarche est positive et partagée. Chacun, avec les nuances de son état d'esprit et de sa sensibilité politique, apporte un regard différent. Avec un projet de cette envergure, il est normal qu'il y ait des différences et configurations dans la pensée de chacun. En tant que maire du nord du territoire, il retient le fait de la réalisation d'une branche de cette troisième ligne vers le nord. C'est ce que nous souhaitons très vivement. Il est vrai que ce n'est pas un projet intra-muros toulousain et il faut veiller à lui conserver cette configuration de projet de territoire. Nous veillerons à ce que la pensée d'un certain nombre d'acteurs ou d'associations qui consistent à dire que ce projet doit rester un projet intra muros, ne puisse pas être mise en œuvre, car cela deviendrait une sorte d'escargot qui rentre dans sa coquille et non plus un projet de territoire. C'est vrai également pour les autres territoires représentés autour de la table. C'est en cela que nous allons rester les gardiens du temple et faire un véritable projet de territoire partagé. Il reste le volet finances. Nous y travaillons. Il y a des incertitudes, mais avec un projet à moyen et à long terme, nous ne pouvons pas imaginer quelque chose de totalement paramétré. Quant à ceux qui prévoient un effondrement en 2030, M. Carneiro fait référence à Cassandra, qui s'était exprimée lors de la guerre de Troie et qui n'a pas eu raison lorsqu'elle prédit le pire.

M. BRIAND distingue les personnes qu'il a qualifié de « certains esprits chagrins », de la population et de tous ceux qui, dans le cadre de l'enquête publique, vont légitimement contribuer, s'interroger, poser des questions, exprimer des critiques. Dans l'expression de certains esprits chagrins, il regrette le fait qu'ils n'aillent pas au bout de leur logique. Il y a une tentative de décrédibilisation. Certains propos ont été tenus sur le versement transport où le cabinet a été qualifié de totalement incompétent, et même pire. Il n'y a pas eu de volonté de poser des questions qui méritent un débat et chacune de ces lignes, chacune de ces colonnes mérite des questions légitimes, mais simplement la volonté de décrédibiliser car le résultat n'était pas au rendez-vous des esprits chagrins qui auraient permis de mettre en évidence le caractère intenable et insoutenable du financement du PDU. Il observe que c'est la première fois sur ce grand territoire qu'a été poussée aussi loin l'analyse d'un projet. Celui-ci le mérite plus que d'autres, le travail d'explication de prospective sur l'impact financier d'un projet. Il rappelle que lorsque le PDU de 2012 a été mis à l'enquête publique, il y avait six pages sur le financement dont deux graphiques. Ce PDU s'élevait tout de même à un milliard deux.

C'est bien parce que nous respectons la concertation qui se déroule dans le cadre de l'enquête publique, que nous avons voulu aller au bout de ce que nous pouvions faire. C'est précisément parce que nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions faire en termes de prévisions que nous sommes critiqués sur le fait que ce ne sont que des prévisions. A la différence d'Henri Arévalo, nous n'avons pas cette capacité de prescience, permettant de fixer la date de la fin du monde, sur le terrain des finances publiques. M. Briand souhaite rassurer M. Arévalo sur un point : lors de l'évocation du taux de progression du versement transport sur le passé à 4,10 sur les quinze dernières années, il faut inclure la forte crise de 2008. Lorsque nous comparons le taux d'évolution dans le futur avec le taux d'évolution dans le passé, nous avons une cohérence de ces taux d'évolution avec une crise financière très importante qui s'est déroulée sur la période rétrospective. Cela contribue sinon à crédibiliser, du moins à solidifier les hypothèses qui sont utilisées dans ces éléments.

(suite propos M. Briand) L'étude de la trajectoire sera mise à jour chaque année pour intégrer les résultats et intégrer également les évolutions dans les prévisions. Aujourd'hui, les évolutions sur les taux d'intérêts sont fondées sur les éléments dont nous disposons actuellement. Dans six mois ou dans un an, les éléments de la prévision peuvent être modifiés et nous ferons en sorte de les prendre en compte de la façon la plus précise.

Mme Traval-Michelet a signalé des remarques sur des modalités de financement qui n'existent pas. M. Briand précise qu'il n'est pas possible d'imaginer dans cette étude, des modalités de financement qui n'ont pas de base administrative réglementaire. Le travail qui a été fait aujourd'hui permet de démontrer une chose très importante : nous avons toutes les raisons de penser que, contrairement à ce que certains esprits grincheux affirment, ce PDU est finançable sans impact fiscal. Son objectif est de faire en sorte que ce PDU soit finançable sans impact fiscal, quel que soit la fiscalité, y compris les fiscalités nouvelles qui ne sont jamais que des impôts. Il y a une certaine contradiction à promouvoir la stabilité fiscale et à promouvoir en même temps de nouveaux outils fiscaux. Notre pari est que nous avons la capacité de pouvoir assurer ce financement, car nous avons un territoire qui a déjà une dynamique.

Henri Arévalo a évoqué le fait qu'il était dommage que la contribution des collectivités ne soit pas affirmée davantage. Dans cette étude, la contribution des collectivités aurait pu être plus élevée, si l'étude relative au versement transport n'avait pas fourni ce taux d'évolution. Dans ce cas, nous aurions mis un point d'équilibre avec la contribution des collectivités puisque c'est un élément d'équilibre. Quel aurait été le sens de cette étude si avec cette prévision du versement transport, cette prévision de recettes commerciales et cette prévision en matière de dépenses d'exploitation, nous aurions artificiellement et en suréquilibre augmenté la contribution des collectivités ? Aujourd'hui, la contribution des collectivités n'apparaît pas comme devant être mobilisée, mais il reste un certain nombre de points que nous ne maîtrisons pas. Si en 2030 il y a 10 millions de moins sur le versement transport, une compensation sera nécessaire. En l'état actuel des éléments, nous avons 6 à 7 millions de plus en base sur les recettes commerciales et 7 à 8 millions de moins sur les dépenses d'exploitation. Nous avons donc des possibilités d'absorber certains écarts au regard des éléments dont nous disposons à ce jour.

En revanche, nous ne disposons pas du taux d'intérêt réel. Sur la période, il y aura forcément un passage temporaire avec une flambée des taux d'intérêt. Si cette situation arrive au moment où nous sommes en train de re financer une partie du stock, cette fraction du stock sera touchée par la flambée des taux d'intérêt. Nous ne sommes pas capables de le simuler, mais nous savons que cela peut avoir un impact. Ce ne sera pas un impact massif.

S'agissant du marché de maîtrise d'œuvre évoqué par M. Lattes, et passé dans des conditions économiques raisonnables et satisfaisantes, nous ne connaissons pas les conditions de passage de marchés de travaux de demain. Nous avons des alertes sur la tension sur les marchés. Nous verrons quels seront les résultats de l'enquête publique, des études détaillées et des marchés. Il y a un risque. Il est donc préférable d'aborder ces différents risques avec une participation des collectivités à 120 alors que nous avons affirmé à Toulouse Métropole la capacité à la faire évoluer jusqu'à 160 à 170 et donc avoir une marge de sécurité et de garantie sans avoir recours à la fiscalité, plutôt que d'être dans une étude de soutenabilité où nous serions étouffés avec une participation des collectivités à 140-150 ou 160 et qui ne correspondrait pas à un besoin réel.

M. Briand estime qu'au final, la participation des collectivités s'élèvera à plus de 120 car il y a des risques. Tous ne se réaliseront certainement pas, mais certains se réaliseront probablement. Il y aura forcément des écarts. Nous pouvons imaginer des écarts positifs, mais il y aura forcément des écarts négatifs. Cette étude de soutenabilité permet de les encadrer. Elle apporte à ce jour une réponse très satisfaisante.

M. LE PRESIDENT rappelle que deux documents intéressants sont en notre possession : celui du rapport du conseil scientifique et celui du secrétariat général pour l'investissement. Ces deux documents mettent en avant le fait que les deux hypothèses étaient prudentielles. Nous sommes dans une prospective, mais M. le Président retient l'idée que ces deux organismes indépendants et de haut niveau ont considéré ces hypothèses comme prudentielles.

S'agissant de l'effort du SICOVAL souligné par M. Arévalo, c'est un effort important, mais il ne faut pas oublier que l'effort de la métropole existe depuis plusieurs années et que la part de la métropole sur notre institution est bien au-delà de ce qui est prévu par les textes et sur de nombreuses années. Il n'a pas d'inquiétude sur la volonté de la métropole d'aller dans ce sens là si nécessaire.

S'agissant des prédictions de M. Arévalo sur un effondrement mondial en 2030, nous avons deux solutions : soit on s'assoit et on pleure, soit on essaie d'avancer. Nous essayons d'avancer. Il faut toujours regarder l'histoire politique. En 1983, lorsque Dominique Baudis, maire de Toulouse, présentait son projet de première ligne de métro, il lui avait été dit que le projet était surdimensionné par rapport à Toulouse : un projet trop important qui n'était pas finançable. Nous mesurons le résultat aujourd'hui avec le très grand succès de la première ligne de métro.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUIN 2019.

ABSTENTION DE M. SUAUD (EN RAISON DE SON ABSENCE AU COMITE SYNDICAL DU 5 JUIN 2019).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.1 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° M3 2019 13863 M - TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE/TRAVAUX DIVERS AVEC MALET TOULOUSE SUD.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.1 vise à autoriser la signature du marché portant sur les travaux nécessaires pour réaliser les diagnostics archéologiques. Ce marché à bons de commande a été attribué à MALET TOULOUSE SUD avec un détail estimatif s'élevant à près de 1,5 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec MALET TOULOUSE SUD, le marché n° M3 2019 13863 M concernant la réalisation de travaux d'accompagnement du diagnostic archéologique et travaux divers nécessaires à la réalisation de la 3ème ligne de métro, pour un montant maximum de 2 000 000,00 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.2 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° M3 2019 13866 - FOURNITURE DE SUPPORTS SIGNALÉTIQUES CHANTIERS AVEC LA SOCIÉTÉ PACK PLV.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.2 vise à autoriser la signature d'un marché relatif à la fabrication, la pose et l'entretien des équipements signalétiques de chantier. Il a été attribué à l'entreprise PACK PVL pour un montant estimé à un peu moins de 330.000 €.

IL EST PROPOSÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec **PACK PLV** le marché n° **M3 2019 13866M** pour la fourniture de supports de signalétiques chantiers pour un montant maximum de 400 000 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL.

1.3 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° M3 2019 13867 M D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNICATION CHANTIER : CONSEIL STRATÉGIQUE, CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE AVEC LA SOCIÉTÉ INCONITO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.3 a pour objet d'autoriser la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des actions de communication chantier. Il a été attribué à l'entreprise INCONITO pour un montant estimé à un peu moins de 590.000 €.

IL EST PROPOSÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **INCONITO** le marché n° **M3 2019 13867 M** concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre pour un montant maximum de 600 000 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL.

1.4 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2019 13763 CN A CONCLURE AVEC TOULOUSE METROPOLE - ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES DE TOULOUSE METROPOLE DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.4 vise à approuver les termes de la convention pour mener les études et les travaux de maintien de l'intégrité des réseaux à la charge de Toulouse Métropole. Le coût prévisionnel de ces travaux de déviation des réseaux, financé par Tisséo Collectivités, est estimé à 13,1 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Collectivités (SMTc) à signer avec Toulouse Métropole Direction du Cycle de l'Eau la présente convention n° 2019 13763 CN pour un montant prévisionnel de 13 102 000 euros.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.5 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC TOULOUSE METROPOLE POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE SUR LA COMMUNE TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.5 porte sur l'approbation d'une convention passée avec Toulouse Métropole permettant de réaliser les diagnostics d'archéologie préventive sur l'emprise de Toulouse Aerospace Express sur la commune de Toulouse.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention avec Toulouse Métropole sur l'emprise du Toulouse Aerospace Express pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la commune de Toulouse.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.6 - LIGNE AEROPORT EXPRESS – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE « MAITRISE D’ŒUVRE COMPLETE » N° LAE 2019 13775 M AVEC LE GROUPEMENT INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET ET ASSOCIES – L2DA – T2MI, CITEC INGENIEURS CONSEILS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération suivante 1.6 vise à autoriser la signature du marché de maîtrise d’œuvre pour la Ligne Aéroport Express et des aménagements induits sur le réseau de tramway toulousain. Ce marché a été attribué au groupement mené par la société INGEROP pour un montant d’un peu plus de 3,66 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D’autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement **Groupe INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils**, le marché n° LAE 2019 13775 M « Ligne Aéroport Express : Maîtrise d’œuvre complète », pour un montant de **3 666 400 € HT**, et un montant de **54 000 €** au maximum d’indemnités d’attente.

- D’autoriser les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.7 - 3^{ème} LIGNE DE METRO ET CONNEXION LIGNE B - INTERVENTIONS ARTISTIQUES PERENNES : APPROBATION DU PROGRAMME DE L’OPERATION ET DES PRINCIPES D’ORGANISATION DE LA PROCEDURE DE CONCOURS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Toujours dans le cadre du projet de réalisation de la 3^{ème} Ligne de Métro, Tisséo Collectivités souhaite lancer une procédure de concours visant à acquérir 22 œuvres d’art et à les installer dans chacune des stations de la ligne Toulouse Aerospace Express (TAE) et de la Connexion Ligne B (CLB).

Ainsi, la délibération 1.7 porte sur l’approbation du programme ainsi que sur les éléments structurants de ce concours, en précisant notamment les membres du jury qui sélectionneront les 22 artistes. Pour la création de ces 22 œuvres d’art, il est précisé qu’une enveloppe globale de 4 M€, comprise dans le budget du projet TAE, sera allouée et par ailleurs, qu’une enveloppe de 190.000 € sera mobilisée pour l’organisation de ce concours.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D’approuver le programme de l’opération pour la conception, la réalisation et l’intégration des 22 œuvres d’art de la troisième ligne de métro (comprenant l’œuvre située dans la station de la connexion Ligne B) ainsi que le budget prévisionnel de 4 M€ HT inclus dans le budget TAE.

- D’approuver le principe d’organisation de la procédure de concours.

- D’approuver le principe d’indemnisation des candidats et des membres qualifiés du Jury ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour.

- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à ces décisions.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2 – RESEAU STRUCTURANT

2.1 - LINEO 10 : BILAN DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.1 a pour objet de présenter et d'approuver le bilan de la concertation publique pour le projet Linéo 10 qui s'est tenue du 6 au 29 mai 2019.

Globalement, les objectifs de cette concertation ont été atteints : le dispositif mis en place a permis d'informer les acteurs concernés, de recueillir leurs avis ainsi que leurs propositions (avec notamment un peu plus de 150 observations sur les registres et une réunion publique à laquelle près de 300 personnes ont participé et à laquelle tous les maires du nord du territoire et leurs représentants étaient présents) et d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

Le projet Linéo 10, n'est pas remis en cause, toutefois, il a suscité une forte opposition aux aménagements prévus sur la commune d'Aucamville, avec notamment des inquiétudes sur la suppression de place de stationnement. Il est cependant confirmé que les travaux visant à créer un couloir bus sur la route de Fronton, au sud du centre-ville, ne seront réalisés qu'une fois que les places de stationnement à supprimer, auront été compensées par la création de poches de stationnement.

Par ailleurs, tel que convenu dans le bilan de cette concertation, il est proposé de poursuivre le projet Linéo 10, en portant une attention particulière à la réorganisation du réseau bus qui sera réalisée en 2021, lors de la mise en service du Linéo, qui nécessitera une concertation préalable des territoires concernés.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le bilan de la concertation LINEO 10 Fenouillet – Toulouse.
- De décider de poursuivre les études en intégrant les éléments du bilan.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.2 - LINEO 10 FENOUILLET-TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 2018-1012 DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO-COLLECTIVITES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.2 porte également sur le Linéo 10 et vise à autoriser la signature de l'avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Toulouse Métropole, afin d'y intégrer les modifications du programme approuvées lors du Comité Syndical du 10 avril dernier. Plus précisément, les articles modifiés concernent le budget de l'opération porté à un peu plus de 12,7 M€, pour ce qui est de la part financée par Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention 2018-1012 conclu entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole.
- D'autoriser le Président de Tisséo-Collectivités à signer ledit avenant à la convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.3 - LIGNE EXPRESS : MURET BASSO CAMBO : DEFINITION ET APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION POUR LA LIGNE EXPRESS MURET - BASSO CAMBO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.3 vise à définir et approuver les modalités de concertation du projet Ligne Express Muret - Toulouse Basso Cambo. En effet, le programme approuvé au Comité Syndical du 10 avril 2019 entraîne la réalisation d'un projet qui, en raison de son ampleur, est considéré comme une opération d'aménagement qui « par son importance ou sa nature modifie de façon substantielle le cadre de vie ».

De ce fait une concertation réglementaire conforme à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme va donc être menée par Tisséo-Collectivités, en partenariat avec le Muretain Agglo, les communes concernées et le Département de Haute-Garonne qui va créer sur le même itinéraire une ligne du Réseau Express Vélo. Cette concertation se tiendra du lundi 26 Août au vendredi 27 Septembre 2019 et un bilan sera tiré à son issue.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'engager la procédure de concertation prévue à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, pour la réalisation de la ligne Express Muret-Basso Cambo.
- De mandater son Président aux fins de mettre en œuvre ladite procédure selon les modalités définies ci-dessus, et d'engager les dépenses correspondantes.
- De dire que la présente délibération sera notifiée pour affichage en mairies de Muret, Roques, Portet et Toulouse ainsi qu'au siège du Muretain Agglo.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.4 -TELEPHERIQUE URBAIN SUD : DECLARATION DE PROJET.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.4 concerne La déclaration d'intérêt général du projet Téléphérique Urbain Sud. Cette déclaration fait suite à l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 11 février au 18 mars 2019, et aux conclusions de la Commission d'Enquête. Celle-ci a donné un avis favorable, soulignant par ailleurs l'intérêt général du projet, la qualité du dossier d'enquête et les efforts consentis en matière de concertation.

La présente délibération vise à lever la réserve concernant les mesures acoustiques, en confirmant que Tisséo Collectivités tiendra ses engagements sur les mesures demandées et à prendre en considération l'ensemble des recommandations émises sur l'intermodalité, la sécurité, l'économie du projet ainsi que sur les volets environnemental et écologique.

Elle prend également en compte les recommandations émises par rapport à la mise en compatibilité des documents d'urbanismes et aux servitudes de survol, confirmant la poursuite des négociations à l'amiable avec les propriétaires impactés.

Dès lors, les prestataires de Tisséo Ingénierie vont pouvoir très prochainement démarrer les travaux de construction des stations, de pose des 5 pylônes, afin de mettre en service le Téléphérique vers fin 2020.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De déclarer d'intérêt général l'opération Téléphérique Urbain Sud.
- De décider de poursuivre la réalisation du projet.
- *pour la déclaration d'intérêt général :*
 - De lever la Réserve relative à la nécessité, pour le maître d'ouvrage, de s'engager à mettre en œuvre des mesures adaptées de protections acoustique (traitement de façade) en fonction des résultats constatés sur les mesures à réaliser postérieurement à la mise en service.
 - De prendre en considération les quatre recommandations relatives à :
 - o L'intermodalité : mise en œuvre (en concertation avec Toulouse Métropole) de mesures d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement aux abords des stations (essentiellement sur l'Oncopole) et de mesures en faveur de garages à vélos aux stations ainsi qu'en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
 - o La sécurité : instauration de patrouilles par la Police Nationale et Municipale pendant et hors des horaires de fonctionnement, prise en charge de mesures compensatoires adaptées et ciblées à la réalité de l'impact (intrusion visuelle) du projet en concertation étroite avec le Conseil d'administration du Lycée Bellevue, et réalisation de contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans les cabines.

- o L'économie : prise de dispositions prudentielles pour l'achat de nouvelles cabines, et anticipation de la prise en compte financière éventuelle de mesures compensatoire.
- o L'Environnement / Ecologie : mise en œuvre des mesures proposées dans le dossier d'enquête, et dans les mémoires en réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et à la commission d'enquête.
- *pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :*
 - De prendre en considération les deux recommandations relatives d'une part à la nécessité de mise en œuvre des mesures éviter/réduire/compenser transcrites dans le dossier d'enquête, et d'autre part à leur intégration (en concertation avec Toulouse Métropole) dans le PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat), lors d'une prochaine révision de celui-ci.
- *pour la servitude d'utilité publique de survol :*
 - De prendre en considération la recommandation relative à la nécessité de poursuivre les négociations à l'amiable avec les propriétaires impactés par la servitude de survol.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à poursuivre l'ensemble des démarches en vue de l'obtention des autres autorisations administratives nécessaires pour la réalisation dudit projet.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

INTERVENTIONS CHAPITRE 2 :

M. SUAUD M. Briand a évoqué le fait qu'aucun autre sujet n'a donné lieu à une telle analyse financière et de soutenabilité.

A l'échelle des projets, M. Suaud considère que le Muretain Agglo a le même sérieux que celui évoqué précédemment par Sacha Briand. Nous parlons en quelques millions sur le territoire du Muretain alors que nous parlions en milliards tout à l'heure, ne serait ce que pour la troisième ligne de métro. D'une part, nous avons des projets qui sont des gouttes d'eau et d'autre part, un projet qui structure, organise et qui est de nature à déséquilibrer potentiellement le PDU et l'aventure collective qui est la nôtre. Nous ne sommes pas dans le même niveau de réflexion.

M. Suaud souhaitait reprendre, au moment de son intervention, l'expression que M. Briand a eue tout à l'heure et qui est quelque peu désobligeante vis-à-vis des services financiers et des élus des autres collectivités. Nous pratiquons aussi de l'ingénierie, nous nous posons des questions mais à l'échelle des quelques millions de nos projets et pas forcément à l'échelle des milliards. Même si le travail de Sacha Briand engage collectivement, mais l'engage particulièrement parce qu'il s'en est fait le porte-parole, il ne doit pas déséquilibrer l'ensemble de nos projets sur l'ensemble du grand territoire.

Une réflexion sur la ligne express Muret-Basso Cambo : elle ne peut pas être imaginée autrement que sur tout le linéaire Muret-Toulouse. En ce sens, elle doit être pensée avec le Linéo 5 en cours de construction dont les travaux avancent bien. Cette remarque est en lien avec l'étude que la Ville de Portet sur Garonne et le Conseil Départemental ont lancé sur la route d'Espagne dans sa traversée de Portet sur Garonne visant à nous doter de moyens permettant de requalifier et d'urbaniser cette

(suite propos M. Suaud) traversée de Portet, puisque nous ne pouvons plus réfléchir le traitement de la traversée de Portet sur Garonne, comme on réfléchit aujourd'hui les voies plus rapides qui traversent Roques sur Garonne ou qui arrivent jusqu'à Muret .

C'est bien au-delà des compétences de Tisséo, pour bien comprendre le projet de ligne Express, bien comprendre les enjeux de circulation, de déplacement, d'apaisement également, les enjeux villageois du secteur, et bien comprendre que la ligne express se raboute à ces deux réflexions et à ces deux travaux en perspective : le linéo 5 déjà bien engagé et le tronçon route d'Espagne sur la traversée de Portet sur Garonne. Tous ces éléments apparaîtront dans la concertation, et, un certain nombre de réserves seront émises sur le tronçon portésien, plutôt des précautions à prendre: M. Suaud pense notamment au point dur du passage à niveau, le PN 1, un des plus accidentogènes référencé par RFF qui sera inmanquablement à prendre en compte dans le projet, ainsi qu'aux largeurs des voies qui vont de 19 m à 34 m sur la route d'Espagne dans sa traversée de Portet sur Garonne et qui ne faciliteront pas non plus l'approche. Rien ne serait pire que d'avoir une ligne express qui serait rapide de Muret jusqu'à l'entrée de Portet et qui ensuite perdrait toute cette qualité avant de rejoindre le tronçon de site propre qui correspond au linéo 5 aujourd'hui. Ce n'est pas une approche négative du projet de ligne express du point de vue du tronçon portésien, mais des éléments d'alerte. Un nouveau tour de table sera certainement nécessaire avec l'ensemble des autorités, le Conseil Départemental, Tisséo-Collectivités, la Ville de Portet, le Muretain Agglo, sur ces enjeux plus portésiens avec la nature qu'il vient de décrire. Nous ne sommes plus sur du roulant. Nous sommes sur de l'apaisement, sur de la traversée urbaine et donc la nature de voirie doit être prise en compte comme étant une voie urbaine et non plus comme une voie rapide du sud au nord du département. Nous changeons vraiment de nature de voirie quand nous arrivons à Portet sur Garonne. C'est pourquoi M. Suaud a souhaité d'ores et déjà prendre ces précautions et annoncer que, lors de la concertation, des points de vue assez particuliers seront posés.

M. Suaud souhaite des projets qui concourent à faciliter le déplacement des bus. Peut-être faudra-t-il retravailler les voies de bus sur le tronçon portésien, si d'aventure il était démontré que ce tronçon est de nature à ralentir la performance de la ligne express. Nous serons peut-être plus ambitieux à la sortie que nous l'étions à l'entrée. Il y a des points durs comme le passage à niveau. M. Suaud ne qualifie pas le type de projet. Il y a un temps de parcours qui a une régularité, synonyme de bonne compréhension d'un projet de ligne express ou de linéo.

Encore une fois, ne considérez plus la route d'Espagne comme une voie rapide. C'est véritablement une voie urbaine dans sa partie portésienne.

M. LE PRESIDENT considère qu'il est important de rappeler l'existence du linéo 5 qui sera inauguré au mois de décembre prochain.

M. le Président revient sur un terme utilisé par M. Suaud : « goutte d'eau ». La ligne express est une goutte d'eau de plus de 13 millions d'euros, somme considérable pour une ligne de bus.

M. le Président a été frappé jeudi dernier par l'intervention de Robert Marconis qui a parlé non pas de TAE, non pas des grands projets, mais de l'effet linéo sur les territoires. Il a décrit de manière très subtile l'effet linéo en matière d'aménagement et en matière de restructuration de l'espace urbain. C'est un projet global. TAE en est une part importante, mais l'ensemble de que nous aurons mis en place avec les dix linéo, les lignes express et les lignes emploi, sont des outils de structuration du territoire au même titre que la troisième ligne.

M. ANDRÉ S'agissant du linéo 10, M. André souligne l'importance de l'effort fait par Tisséo sur ce projet, puisque nous passons de 6 à 16 millions d'euros avec des apports considérables en termes de voies bus, essentiels pour que ce projet tienne la route à long terme. Les décisions prises autour de cette table sont importantes. Ce projet est soutenu par l'ensemble des maires. Il est important de souligner que ce projet linéo 10 vient en appui des futures lignes express et future ligne emploi sur ce secteur. Cette ligne emploi est très attendue dans le nord toulousain avec ses 25 000 emplois. On parle souvent du Sicoval et de Labège avec ses 15 000 emplois. Ce sont 25 000 emplois dans le nord toulousain. Il ne faut pas les oublier car c'est une force importante pour notre agglomération.

M. André rappelle qu'aucune place de stationnement ne sera supprimée dans le cœur de ville d'Aucamville. Le projet linéo étant un projet évolutif, si nous arrivons, demain, à placer des voies bus à l'extrémité de ce cœur de ville, ces couloirs bus ne se feront qu'à condition que des opportunités foncières puissent apparaître. Nous y travaillons. Agiter le chiffon rouge pour effrayer les gens, c'est terrible, surtout en l'état actuel des choses.

Nous connaissons tous le retard de l'agglomération toulousaine en termes de transport en commun, et nous faisons tous des efforts dans nos secteurs : le linéo n'est peut-être pas forcément l'idéal, mais c'est un apport considérable dans notre agglomération.

La fréquentation des linéo mis en place aujourd'hui fait apparaître un résultat probant pour l'avenir.

M. CARNEIRO rappelle qu'il y a quelques années, il avait été dit que le projet de la troisième ligne allait assécher tous les projets. Il n'en est rien et on peut s'en féliciter. Le maillage linéo en est le meilleur exemple.

Il tient également à rappeler une décision récente du Tribunal Administratif de Toulouse qui configure les linéo différemment : ce sont les charges nouvelles pour Toulouse Métropole. Les juges ont estimé que tout ce qui concerne la voirie doit être financé par Toulouse Métropole et non pas par Tisséo.

S'agissant du linéo 10, un point dur se situait sur la commune d'Aucamville. Il rappelle la veille foncière mise en place qui nous permet aujourd'hui d'anticiper. Nous l'avons également mise en place à Toulouse Métropole dans le cadre du secteur voirie de façon à pouvoir amener de façon complète l'ensemble des outils qui nous permettent de mieux travailler dans ce secteur difficile. La traversée des territoires urbains est toujours extrêmement difficile. Nous nous en sommes rendus compte à Aucamville avec « le vent debout » que nous avons eu pendant des mois. Nous pouvons saluer le courage de M. André qui a tenu bon, et qui a permis de faire avancer les choses, même s'il a été nécessaire de compléter en investissement le projet de façon substantielle.

Avec M. Bacou, nous avons proposé le linéo 10. M. Carneiro est très heureux de l'avancée de ce projet. Un petit regret cependant : le fait de faire trop de rabattement. C'est ainsi. C'est mieux que ce qui existe aujourd'hui sur le territoire nord.

Toulouse Métropole a un projet de réaménagement de l'ancienne route départementale 20, devenue maintenant une route métropolitaine, qui est un petit peu à l'instar de la route indiquée précédemment par M. Suaud. C'est un axe important qui va devenir un axe totalement urbain. Il va falloir réfléchir à cette nouvelle configuration. L'enquête publique va démarrer. Ce projet vient compléter la démarche linéo. C'est important pour le territoire nord.

M. ANDRÉ S'agissant de la concertation sur la troisième ligne qui a débuté au début du mois de juin, M. André rappelle l'importance de la station Fondeyre. Il sait pertinemment qu'un grand nombre de détracteurs ne comprennent pas pourquoi cette ligne fait une boucle vers le nord du territoire. Il faut imaginer que l'accroissement démographique du nord toulousain est conséquent depuis de nombreuses années.

(suite propos M. André) La station Fondeyre, le linéo 10, la ligne express et la ligne emploi sont primordiaux si nous voulons que ce secteur du nord toulousain, au sens large du terme, jusqu'à Saint Jory, puisse abonder dans le bon sens pour nos concitoyens. Lors de la réunion sur le linéo 10, certains commerçants ont évoqué le supermarché Casino. Il faut rappeler que Casino est une des locomotives du secteur. Si nous voulons que l'emploi se développe sur notre territoire, il faut penser à tous les paramètres. Celui-là en fait partie.

La station Fondeyre est un paramètre fort de la ligne de métro. Nous aurons La Vache, Borderouge, Fondeyre. Il est très important pour nos concitoyens du nord toulousain de pouvoir accéder au métro.

M.LE PRESIDENT considère qu'il est très important de le souligner.

3 - INNOVATION, PARTENARIAT ET TERRITOIRES

3.1 – FINANCEMENT DU PROJET DE TELEPHERIQUE URBAIN SUD : DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) 2014-2020.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La présente délibération a pour objet d'acter le dépôt de la demande de subvention de 6 600 000 € au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020 pour les dépenses de réalisation du projet de Téléphérique Urbain Sud.

Sont présentées les dépenses de travaux d'infrastructures, bâtiments, systèmes et équipements des futures stations Oncopole, Centre Hospitalier Universitaire Rangueil et Université Paul Sabatier – représentant une assiette éligible de 45 391 794,23 euros HT.

La période prévisionnelle d'exécution proposée, correspondant à la durée des travaux, se déroule du 4 juillet 2019 (début des travaux) au 31 décembre 2021 (fin des travaux et solde des marchés correspondants).

La demande de subvention est déposée en ligne sur le portail de dépôt de demande d'aides européennes e.Synergie.

La décision de l'autorité de gestion (Région Occitanie) est attendue d'ici la fin de l'année 2019.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'acter le dépôt effectif d'une demande de subvention de 6 600 000 € au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande et, le cas échéant, au conventionnement.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4- PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

4.1 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1055 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

4.2 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1056 AVEC LE GROUPE DES CHALETS : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

4.3 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1057 AVEC SPHEREA – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

4.4 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1060 AVEC XPO SUPPLY CHAIN FRANCE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Quatre nouvelles demandes d'accompagnement par Tisséo Collectivités pour l'élaboration d'un plan de mobilité employeur font l'objet d'un partenariat : la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE (485 salariés), LE GROUPE LES CHALETS (260 salariés), SPHEREA (366 salariés) et XPO Supply Chain (1120 salariés).

A ce jour, 43 plans de mobilité employeur ont été déposés sur la plateforme extranet PDE de Tisséo Collectivités.

Cela portera à 205 le nombre de démarches de plan de mobilité accompagnées par Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 4.1 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et Tisséo collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 4.2 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre LE GROUPE DES CHALETS et Tisséo collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 4.3 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre SPHEREA et Tisséo collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 4.4 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre XPO Supply Chain France et Tisséo collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.5 - TROPHEES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1061 AVEC LE CLUB ENTREPRISES SECURITE ROUTIERE TOULOUSE GARONNE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

4.6 - TROPHEES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1059 AVEC IODINES POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

4.7 - TROPHEES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1062 AVEC MOBILIB POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Dans le cadre des Trophées Ecomobilité 2019, les lauréats bénéficient de récompenses octroyées par des partenaires de l'opération.

Le Club Entreprises Sécurité Routière Toulouse Garonne, IODINES et MOBILIB proposent d'apporter aux établissements lauréats un complément aux récompenses remis par Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 4.5 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Club Entreprises Sécurité Routière Toulouse Garonne et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 4.6 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre IODINES et Tisséo Collectivités.
- D'approuver le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 4.7

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre MOBILIB et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.8 - COVOITURAGE : CONVENTION DE COVOITURAGE N° 2019-1058 AVEC EXPLEO AU TITRE DES TROPHÉES ECOMOBILITE 2018 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Dans le cadre de la labellisation des plans de mobilité, EXPLEO a obtenu la distinction « Trophée Prix spécial du jury » lors de l'édition 2018 des Trophées Ecomobilité. Ce Trophée permet d'accéder au service de covoiturage de Tisséo pour les salariés d'EXPLEO, afin de diminuer l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements domicile - travail.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet de convention entre Tisséo Collectivités et EXPLEO et autorise son Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.9 - CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT N° 2019-1070 AVEC LE CEREMA : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Le Cérema a souhaité faire un appel à partenariat auprès des collectivités territoriales pour mener un travail de parangonnage des services de covoiturage existants et analyser leurs principales forces et faiblesses ainsi que leurs domaines de pertinence préférentiels, notamment vis-à-vis des objectifs des politiques publiques.

Tisséo Collectivités s'est porté candidat pour participer à ce programme et souhaite évaluer les différents dispositifs présents sur son territoire. L'objectif est d'offrir à terme aux habitants les services de covoiturage les plus adaptés et les plus intégrés aux offres de transport en commun.

La convention de partenariat définit les relations entre le Cérema et Tisséo Collectivités (répartition des tâches, modalités d'évaluation, éléments financiers et calendrier).

La participation financière de Tisséo Collectivités est fixée à 25 000 euros HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention entre le CEREMA et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 617 du budget 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.10 - COMPTABILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE LEGUEVIN.

4.11 - COMPTABILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE RAMONVILLE ST AGNE.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Tisséo Collectivités formule un avis favorable aux projets de révision des PLU de Lègevin et de Ramonville Saint-Agne.

Pour le premier, Tisséo Collectivités souligne le cas particulier du périmètre de cohérence urbanisme mobilité n°19 qui nécessite la mise en place d'un dialogue territorial entre les collectivités concernées pour la mise en œuvre d'un pacte urbain et la définition de la desserte en transport en commun de la commune.

Pour le second, Tisséo Collectivités demande à expliciter le rapport de compatibilité PLU / PDU au rapport de présentation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 4.10:

- D'émettre un avis favorable au projet de révision du PLU de Lègevin.
- De souligner le cas particulier du périmètre de cohérence urbanisme mobilité n°19 qui nécessite la mise en place d'un dialogue territorial entre les collectivités concernées pour la mise en œuvre d'un pacte urbain et la définition de la desserte en transport en commun de la commune.
- De dire que la présente délibération sera transmise :
 - à Monsieur le Président de la Save au Touch pour notification.
 - à Monsieur le Maire de Lègevin pour information.
 - à Monsieur le Président du SMEAT pour information.

➤ POINT 4.11:

- De dire que les orientations du projet de révision du PLU de Ramonville Saint-Agne sont compatibles au Projet Mobilités 2020.2025.2030.
- De souligner la nécessité d'explicitier le rapport de compatibilité PLU-PDU au rapport de présentation.
- De dire que la présente délibération sera transmise :
 - à Monsieur le Maire de Ramonville Saint-Agne pour notification.
 - à Monsieur le Président du Sicoval pour information.
 - à Monsieur le Président du SMEAT pour information.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.12 - PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 : POINT D'INFORMATION SUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT considère ce point d'information comme très important. Dans les réserves sur le PDU, les deux seules réserves portaient sur les modes actifs. Nous avons été vraiment présents sur ce sujet-là. Tisséo est une structure de coordination. Nous avons en effet travaillé avec de nombreux partenaires : les collectivités locales, le Département, la Région, le SICOVAL, le SITPRT, la Save au Touch. Nous avons également travaillé avec le monde économique, les associations de vélo. Cinq réunions se sont tenues avec les associations vélo. Tout cela a permis d'aboutir à ce projet très important. C'est la première fois que nous avons un tel projet sur notre territoire, qui est le projet du schéma directeur cyclable d'agglomération

M. le Président cède la parole à Christophe Doucet pour la présentation de ce point d'information.

M. DOUCET témoigne de l'état d'avancement du schéma directeur cyclable d'agglomération, action forte et majeure du plan de déplacements urbains 2020.2025.2030 de la grande agglomération toulousaine. Cette action est pilotée par Tisséo Collectivités, avec les partenaires Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain agglo, Sicoval, SITPRT, Save au Touch et Coteaux Bellevue.

Le schéma directeur cyclable prévoit 4 axes majeurs :

- Développer des maillages entre les réseaux des intercommunalités du ressort territorial.
- Concevoir au-delà des réseaux des intercommunalités du ressort territorial un réseau express vélo.
- Promouvoir l'usage du vélo en développant des services de location.
- Renforcer le cadre de gouvernance.

Ce schéma doit être élaboré d'ici la fin de l'année en respect de la réserve annoncée par la Commission d'enquête publique du Projet Mobilités.

Ce schéma fixera les orientations politiques et techniques de la politique cyclable du schéma d'agglomération dans le cadre des compétences des collectivités territoriales ;

Tisséo-Collectivités pilote et coordonne le schéma directeur cyclable d'agglomération en partenariat avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne et les 5 intercommunalités présentes sur le périmètre du projet mobilités : 4 inter collectivités membres de Tisséo-Collectivités : Toulouse Métropole, Muretain agglo, Sicoval, SITPRT, et nous avons intégré pleinement les deux communautés de communes de la Save au Touch et les Coteaux de Bellevue qui ont saisi cette opportunité pour élaborer également à leur échelle un schéma directeur cyclable d'agglomération. Les élus se sont réunis à trois reprises, les techniciens à six reprises pour bâtir petit à petit les différents socles que contiendra le schéma directeur cyclable d'agglomération. En parallèle, deux collèges ont été installés : un collège avec les associations Deux Pieds-Deux Roues, Vélorution et la Maison du Vélo avec qui nous avons discuté du réseau, mais également des services et de la sécurité routière à mettre en place autour de la pratique du vélo. Nous avons également présenté la démarche aux grandes entreprises de l'agglomération toulousaine car ces dernières développent une politique vélo à leur échelle, et il nous semblait nécessaire de faire le lien entre la politique publique conduite par les collectivités et les politiques des entreprises qui incitent davantage à l'usage du vélo.

Le COPIL du 2 juillet a permis d'avancer sur l'ensemble des volets qui composeront le schéma directeur cyclable d'agglomération.

- Sur le sujet de la gouvernance et du budget, nous allons rencontrer, en réunion bilatérale au cours de l'été, les différents partenaires pour bâtir avec eux un cadre de gouvernance coopératif pour mettre en œuvre les différentes actions du schéma directeur cyclable d'agglomération.

Les objectifs ont été définis par un précédent COPIL :

- Assurer une programmation : assurer une mise en œuvre opérationnelle des actions qui seront portées par le schéma directeur,
- Mobiliser une ingénierie financière : se mettre en capacité d'aller chercher des financements au niveau de projets européens, au niveau d'appels à projets, au niveau du Fonds Mobilités Actives,
- Mutualiser également les ressources humaines et de moyens pour permettre véritablement de porter cette politique publique en faveur du vélo,
- Se mettre en situation de veille et évaluer également l'usage des pistes cyclables.

Dans le même temps, le cadre budgétaire sera traité. Pour rappel, le Projet Mobilités porte à hauteur de 25 millions d'euros par an en moyenne le budget alloué aux politiques cyclables. Le schéma directeur cyclable d'agglomération devra préciser les montants réservés aux investissements et les montants réservés au fonctionnement pour répondre aux différents enjeux du schéma directeur.

- Sur le suivi et l'évaluation :

Le COPIL a acté deux grandes orientations :

- La création d'un observatoire des mobilités cyclables qui va permettre de suivre et évaluer les différentes politiques cyclables.
- L'installation de compteurs aux abords des itinéraires majeurs, de façon à être en capacité de compter le nombre de cyclistes qui fréquentent les itinéraires comme nous le faisons aujourd'hui sur les axes routiers et les réseaux de transport en commun. Cet outillage permettra de suivre l'usage des itinéraires cyclables et d'aider la décision politique. Il pourra être complété par des enquêtes menées auprès des cyclistes comme nous le faisons actuellement puisque Tisséo-Collectivités est en train de mener une enquête par l'intermédiaire des entreprises ou des réseaux de velocistes qui sont présents sur l'agglomération et nous avons à ce jour récupéré plus de 5 500 réponses qui seront traitées durant l'été.
- Sur Le volet « infrastructures et service vélo » qui constitue l'ossature centrale du schéma directeur cyclable d'agglomération :

Deux orientations ont été actées par le COPIL :

- D'une part, la définition du réseau cyclable de rang supérieur, qui réunit les cinq intercommunalités du ressort territorial, qui a été réfléchi avec tous les partenaires.
- D'autre part, les orientations à donner sur les services vélo qui accompagneront l'infrastructure. Sur ce point, trois éléments se retrouveront dans le schéma directeur cyclable d'agglomération en termes d'orientation :
 - . d'une part, le maintien d'un service de location libre-service vélo sur la ville centre, complété dans plusieurs communes de la première couronne qui répondent au modèle économique actuel. Nous avons notamment ciblé au jour d'aujourd'hui, mais cela pourra évoluer : les communes de Blagnac, Colomiers, Tournefeuille, Ramonville, Balma et l'Union.
 - . En parallèle à ce maintien de service VLS, la création d'un service de location longue durée, et notamment de vélo à assistance électrique à l'échelle du ressort territorial et donc sur les 114 communes de la grande agglomération toulousaine. Ce sont des modèles qui se développent dans plusieurs autres grandes agglomérations françaises.
 - . Troisième point : la création de services aux usagers : nous sommes plutôt sur un management de la mobilité visant des objectifs d'accompagnement et d'incitation aux pratiques cyclables. Seront notamment ciblés : les publics scolaires et les salariés des grandes entreprises qui accompagneront les politiques portées par ces entreprises. Il a été relevé que cela s'inscrivait dans les principes d'évolution de la maison de la Mobilité de Labège, pour laquelle il est prévu une évolution en maison du Vélo.

- Concernant plus spécifiquement le réseau cyclable d'agglomération :

Cette carte grand public matérialise la construction du réseau express vélo (REV). Terme partagé par le COPIL et par les partenaires. Nous retrouvons sur la carte deux circulaires :

- Une circulaire autour du centre ville élargi de la commune de Toulouse,
- Une circulaire autour de la ville de Toulouse qui peut jouxter certaines communes de la périphérie : Tournefeuille, Portet, Balma, Saint Orens,...
- 11 lignes radiales qui répondent aux objectifs du schéma directeur cyclable d'agglomération et de ce fait desservent les grandes zones économiques de l'agglomération toulousaine, les principales activités sectorielles de l'agglomération toulousaine, les grands équipements métropolitains implantés sur ce territoire.

Elles connectent avec les grands pôles d'échanges multimodaux principaux associés au réseau ferroviaire et au réseau métro.

Elles répondent à des objectifs de point de départ sur les différents territoires : nous avons des lignes qui s'inscrivent soit dans des territoires très denses, très mobiles, soit dans des logiques d'équilibre territoriales en liaison avec les intercommunalités périphériques à Toulouse Métropole.

54 communes seront desservies à terme par le réseau express vélo. Ce réseau représente 370 kms d'itinéraires lisibles, continus, traités pour rendre sécuriser le plus possible l'usage du vélo. 60 % de ce réseau est à créer et à terme quatre habitants sur cinq seront concernés. Si on prend un périmètre d'attraction de ce réseau de un kilomètre, soit 800 000 personnes et 500 000 emplois seront potentiellement desservis par ce réseau express vélo.

Ce réseau intègre les travaux pilotés par Toulouse Métropole et le Département de la Haute-Garonne à travers les études prospectives multimodales. Des études existent pour faire ce réseau express vélo. Il prend également en compte les travaux de Deux Pieds Deux Roues, association qui a été sollicitée par Tisséo-Collectivités pour nous aider à travailler concrètement sur le terrain, à l'identification des grands itinéraires cyclables et à l'identification de ce réseau express vélo.

Ce réseau répond également à d'autres objectifs :

- Réduction de l'accidentologie,
- Objectif de report modal et de contribution aux enjeux environnementaux, notamment amélioration de la qualité de l'air, diminution des gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques.

Son chiffrage sera précisé au fur et à mesure des études techniques. Aujourd'hui, les premières estimations font état d'un montant nécessaire à hauteur de 250 millions d'euros uniquement pour créer ce réseau express vélo. A côté, il y a les investissements nécessaires pour les réseaux d'agglomération et les investissements nécessaires au fonctionnement des services associés.

Sur le volet information communication :

Cette carte est à usage grand public qui pourra être déclinée sur des formats papier du type de cette carte, sur des applications mobile, sur des totems signalétiques à l'instar des réseaux express vélo qui sont développés actuellement sur Grenoble ou Strasbourg, ce réseau express s'accompagne d'une signalétique sur place de totems qui renseigne sur les différents itinéraires que peut prendre le cycliste.

Il a été également proposé de retenir le terme REV , plus simple pour le grand public qui saura qu'il circule sur un réseau dimensionné, sécurisé et continu pour se rendre du point A au point B.

L'édition d'un plan de lignes serait élaborée comme nous le faisons sur le réseau de transport en commun.

C'est un premier document de travail qui sera affiné d'ici l'approbation du schéma directeur cyclable d'agglomération. Hier, il a été acté qu'un COPIL serait fixé au mois d'octobre sur la base d'un premier maquetage du schéma directeur cyclable d'agglomération avec l'ensemble des volets pour une approbation collective (Région, Département, les cinq intercommunalités) d'ici la fin de l'année.

M. LE PRESIDENT précise que cette présentation donne corps à un travail qui dure depuis un an, depuis la conclusion de l'enquête publique sur le plan de déplacements urbains.

Les collectivités ont vraiment joué le jeu. Nous nous sommes retrouvés autour de la table de manière très positive. Il insiste réellement sur ce point pour ne surtout pas récupérer au nom de Tisséo ce travail. C'est un travail très collaboratif.

M. DOUCET précise qu'en parallèle, un guide d'aménagement des itinéraires cyclables est élaboré et également partagé entre les partenaires. Il complètera le schéma directeur cyclable d'agglomération et donnera des orientations en termes de traitement de l'ensemble des itinéraires cyclables.

M. LE PRESIDENT complète avec une dimension financière qui reste à affiner. Dans la conclusion de l'enquête publique, il nous avait été demandé d'assumer un budget collectif d'au moins 25 millions d'euros. Avec l'annonce récente du Département et dans l'attente d'un courrier qui va arriver de la Région, M. le Président peut prédire que nous dépasserons les 30 millions d'euros. Nous serons bien au-delà de la demande des commissaires-enquêteurs, grâce à l'effort fait par l'ensemble des collectivités.

M. GUYOT adresse ses félicitations à l'ensemble des intervenants : les techniciens de Tisséo et des intercommunalités, les élus, les associations, y compris les simples citoyens qui ont pu donner leur avis, participer et faire des propositions. Il mesure le chemin parcouru. La présentation de cette carte représente une avancée énorme. Montrer les possibilités d'utiliser le vélo de façon quotidienne pour aller à son travail est important ; le but est d'éviter de prendre la voiture, d'éviter les encombrements, de travailler pour la santé. Il est donc important de mettre en avant l'ensemble du travail qui a été fait et il n'est pas négligeable.

M. Guyot attire l'attention sur deux points :

- Le premier point concerne le financement .

M. Guyot émet le vœu que bien que Tisséo n'ait pas la compétence du réseau vélo, il puisse participer au financement. En effet, au-delà de ce réseau REV, des réalisations sont faites dans les communes, soit en termes d'infrastructures de pistes, soit en termes d'aménagement.

(suite propos M. Guyot) Il est très important que les personnes puissent garer leur vélo dans un endroit sûr. Il cite l'exemple de la commune de Plaisance du Touch qui a décidé de financer l'installation d'un box à vélo, sécurisé, de 10 places, pour un montant de 20 000 €. Nous nous sommes rendus compte que nous avons la possibilité d'obtenir des subventions non négligeables. C'est l'objet de sa deuxième demande.

- Dans le cadre de la cellule qui va veiller à l'obtention de subventions de différents organismes, que ce soit de la plus petite échelle jusqu'à l'échelle européenne, il serait intéressant de créer une structure qui permette de répondre aux collectivités locales qui souhaitent développer l'utilisation du vélo, pour leur indiquer les subventions auxquelles elles peuvent prétendre et leur expliquer le montage du dossier. A la mairie de Plaisance du Touch, des personnes savent monter un dossier de subvention. Il imagine des communes beaucoup plus petites qui souhaitent mettre un dispositif en place : soit elles ne savent pas comment faire, soit elles ne savent pas monter le dossier de subvention qui va leur permettre d'obtenir un financement non négligeable.

C'est une aide aux communes, mais également une aide aux intercommunalités qui permettrait aux élus de s'engager plus facilement et plus sereinement dans des investissements liés à l'utilisation du vélo quelque qu'il soit, vélo normal ou vélo électrique, de façon à développer l'usage du vélo.

S'agissant des communes et des communautés de communes, il serait intéressant, indépendamment de ce réseau, d'obtenir une aide financière de la part de Tisséo pour pouvoir accompagner des projets qui permettraient de rapatrier des cyclistes sur le réseau Tisséo.

Tisséo n'a pas la compétence du réseau vélo, mais on peut imaginer qu'indépendamment des pistes cyclables créées le long des linéo ou le long des lignes de bus, nous avons également des lignes de rabattement vélo vers des infrastructures qui permettraient aux cyclistes de venir de leur domicile jusqu'à la ligne de bus. Il serait donc intéressant d'avoir une enveloppe budgétaire qui permette d'apporter une aide soit aux communes, soit aux communautés de communes.

Ce sont les deux demandes que M. Guyot a souhaité faire par rapport à cette action déjà bien engagée et qui par la suite sera très importante au niveau de la réalisation de ce réseau.

M. LE PRESIDENT a demandé qu'une réflexion soit induite à ce sujet afin que nous puissions analyser les possibilités en la matière.

M. ANDRÉ indique que de nombreux vélolibs et vélos indigo arrivent sur la commune d'Aucamville et sont laissés à l'abandon.

M. André a interpellé les sociétés Decaux et Indigo sur ces vélos, qui sont gardés par la police municipale de façon à ce qu'ils puissent être rapatriés. Il serait intéressant de pouvoir réfléchir à accroître le champ d'actions de ces vélolib et indigo.

M. LE PRESIDENT rappelle que c'est un des éléments intégré par Christophe Doucet. C'est un point sur lequel nous allons travailler.

M. LE PRESIDENT propose de modifier l'ordre de passage des délibérations, par la présentation du chapitre 9 juste après le chapitre 4, car M. Briand doit quitter cette réunion plus tôt pour assister à une autre réunion.

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

9.1- Sinistre ligne B : Mandat de gestion confié à Tisséo-Voyageurs.

Rapporteur : M. BRIAND

Le 19 juin 2019, à la suite d'un violent orage, quatre stations ont été touchées, dont notamment les stations UPS et Pharmacie, ainsi que les stations Ramonville et Saouzelong.

Les services de l'exploitant ont dans un premier temps mis en œuvre les mesures conservatoires nécessaires, et dans un second temps effectué les travaux ayant permis une réouverture sécurisée de la portion de ligne concernée aux usagers des transports en fin de matinée le 20 juin 2019. Conformément aux stipulations du contrat de service public, par souci d'efficacité, il apparaît opportun de confier par mandat à la Régie la gestion du sinistre.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le mandat de gestion de sinistre à confier à la Régie pour la gestion du sinistre de la ligne B en date du 19 juin 2019.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre dudit mandat de gestion.
- De dire que les indemnités perçues par le SMTC seront inscrites au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9.2 - CESSIION D'UN LOCAL AU PROFIT DE LA VILLE DE SAINT-JEAN.

Rapporteur : M. BRIAND

Le SMTC a été sollicité par la Ville de Saint-Jean pour acquérir un local situé place François Mitterrand.

Ce local avait été édifié dans les années 1980 sur la parcelle cadastrée AH n° 385 appartenant au domaine communal et était réservé aux conducteurs de bus.

Le service des Evaluations Domaniales a fixé la valeur de ce bien à 1 000 euros hors taxes.

Toutefois, compte tenu d'une part, que la valeur nette comptable inscrite à l'inventaire de la collectivité est nulle et que d'autre part, aucune redevance n'a été payée à la Ville de Saint-Jean au titre de l'occupation de son domaine public, les parties sont convenues que le transfert sera réalisé à l'euro symbolique.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la cession à la Ville de Saint-Jean d'un local implanté sur la parcelle cadastrée AH n° 285 relevant de son domaine communal, au prix de l'euro symbolique.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9.3 - Autorisation de contracter deux prêts d'un montant de 20 millions d'euros et 30 millions d'euros auprès de la Société Générale pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités).

9.4 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 35 millions d'euros auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités).

Rapporteur : M. BRIAND

Dans le cadre du financement des travaux du SMTC pour 2019, le SMTC doit faire appel pour partie à l'emprunt.

Le SMTC propose de contracter deux emprunts d'un montant de 20 millions d'euros et 30 millions d'euros chacun auprès de la Société Générale à taux variable post-fixé flooré à 0 % et un emprunt d'un montant de 35 millions d'euros auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 0,91 %.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 9.3 :

- De contracter auprès de la Société Générale deux emprunts d'un montant de 20 000 000 € (20 millions d'euros) et 30 000 000 € (30 millions d'euros) destiné au financement des investissements 2019 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- De s'engager pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 9.4 :

- De décider de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 35 000 000 € (trente cinq millions d'euros) destiné au financement des investissements 2019 du SMTc (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- De s'engager, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

5.1 - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Contrat de Service Public (CSP), signé le 25 janvier 2017, pour une durée de 5 ans, est entré dans sa troisième année d'application.

Les principales évolutions d'offre prévues en 2019 comprennent :

- la création de Linéo 3 « Arènes – Plaisance du Touch » en janvier,
- le prolongement de Linéo 1 à Entiore en mars,
- la création de Linéo 4 « Cours Dillon – Basso Cambo » en septembre,
- la création de Linéo 5 « Empalot – Portet sur Garonne » en décembre,
- la ligne A en XXL, en décembre.

Au vu des efforts déployés pour davantage d'efficacité du réseau, et des économies complémentaires dégagées par Tisséo Voyageurs, la rémunération forfaitaire prévisionnelle de l'exploitant pour 2019 sera de 249,421 millions d'Euros HT après indexation 2019, au lieu d'une prévision initiale de 257 millions d'Euros HT.

De ce fait, la contribution d'exploitation prévisionnelle nette à la charge de Tisséo Collectivités (Dépenses – Recettes) sera limitée pour 2019 à 149,57 millions d'Euros HT, à comparer à une évaluation initiale de 158,7 millions d'Euros HT.

Afin d'acter dans le CSP la rémunération forfaitaire prévisionnelle 2019, il est proposé la conclusion d'un cinquième avenant au CSP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
(M. Del Borrello ne prend pas part au vote)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n° 5 au Contrat de Service Public entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant.

6 - ACCESSIBILITÉ

6.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1065 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LE LYCEE DES ARENES CONCERNANT LA DECOUVERTE LUDIQUE DU DISPOSITIF « MON METRO D'IMAGE EN IMAGE » A DESTINATION DES ENFANTS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait explicitement la distinction entre les handicaps mentaux, cognitifs et psychiques. Elle fixe notamment aux Autorités Organisatrices des Mobilités un objectif d'accessibilité à l'égard des personnes concernées notamment par ces trois catégories de handicap. Dans ce cadre, le Lycée des Arènes, spécialisé dans les arts graphiques, s'est rapproché du SMTC afin de construire avec celui-ci un projet pédagogique à destination des publics fragilisés.

Une première partie de ce projet, portant sur des pistes créatives, a été réalisée puis complétée par une phase de réalisation de visuels. Ces phases ont été prolongées par la conception d'outils d'aide à l'utilisation des visuels

Le Lycée des Arènes a le souhait de fournir à ses élèves des promotions 2019-2020 l'opportunité de travailler dans des conditions réalistes et de s'investir dans la vie de la cité, en mettant en valeur les réalisations initiées et concrétisées par les élèves des promotions précédentes.

Aussi, le SMTC et le Lycée des Arènes ont décidé de conclure une convention de partenariat précisant les modalités techniques et financières de coopération. Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2019-2020, une somme forfaitaire de 4500€ sera versée au lycée des Arènes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention n° 2019-1065 entre Tisséo-Collectivités et le lycée des Arènes.
- D'autoriser le Président du Tisséo-Collectivités à signer la convention.
- De dire que le montant de la subvention est inscrit au budget 2019 de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.2 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1066 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE POUR UN APPUI TECHNIQUE DANS LA CONCEPTION DE LA MALLETTE PEDAGOGIQUE A L'ATTENTION DES ELEVES DU CYCLE ELEMENTAIRE DU PERIMETRE DES TRANSPORTS URBAINS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'Education Nationale souhaite faciliter l'apprentissage des déplacements en transport en commun pour l'ensemble des élèves, et notamment les personnes en situation de handicap et les élèves allophones. Dans le cadre d'un enseignement inclusif, l'Académie de Toulouse souhaite doter les écoles élémentaires des outils d'aide à l'utilisation des visuels du métro mis à disposition par Tisséo.

A cette fin, il est proposé, en complément de la réalisation de malles pédagogiques conçues en partenariat avec le Lycée des Arènes d'établir un partenariat avec la DSDEN 31 afin de répondre de façon pertinente et méthodologique aux besoins des enseignants en termes d'usage des outils fournis et de permettre aux enseignants de tirer parti de ces outils pour une ouverture à d'autres disciplines en utilisant les concepts abordés par les visuels créés pour les stations de métro.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet de convention N°2019-1066 entre l'Inspection Académique de Toulouse, et Tisséo Collectivités pour l'attribution de malles pédagogiques à destination des élèves des classes élémentaires et spécialisées du Périmètre des Transports Urbains.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.3 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1067 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET L'ASEI CENTRE JEAN LAGARDE POUR L'ETUDE DE MESURES POUR DES DEPLACEMENTS EN PLUS GRANDE AUTONOMIE DES PERSONNES SOURDES ET DYSPHASIQUES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe notamment pour objectif de rendre accessible les transports en commun à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et le Centre A.S.E.I Jean LAGARDE, spécialisé dans la prise en charge globale, l'accompagnement, l'éducation et l'insertion des personnes en situation de handicaps sensoriels ou présentant un trouble du langage, se sont rapprochés afin de définir une collaboration à destination des publics fragilisés visant à faciliter la mobilité, l'autonomie de déplacement et l'usage des transports en commun pour les personnes porteuses de tout type de handicap (handicap moteur, cognitif, visuel, auditif, mental, psychique)..

Aussi, le Centre A.S.E.I Jean LAGARDE, Tisséo Collectivité et Tisséo Voyageurs souhaitent conclure une convention de partenariat ayant pour objet d'établir les modalités d'échange de compétences et de coopération.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet de convention N°2019-1067 entre le Centre A.S.E.I Jean LAGARDE, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport au Centre A.S.E.I Jean LAGARDE.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

6.4 - ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION D'UN OUVRAGE SUR LA CONDUITE DU PROJET : MON METRO D'IMAGE EN IMAGE : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Après 7 années de réflexions, d'échanges, le dispositif « mon métro d'image en image » a été inauguré en novembre 2017.

Une signalétique au caractère universel, inédite en France, unique en Europe, mise au point dans le cadre une démarche multidisciplinaire pilotée par Tisséo-Collectivités pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou cognitif ayant des difficultés à lire et à mémoriser un parcours d'utiliser le métro en autonomie.

Il s'agit pour Tisséo-Collectivités de laisser la trace d'une méthode de travail exemplaire, et qualitative, dans l'esprit d'un ouvrage-référence. Compte-tenu des compétences spécifiques à mettre en œuvre, un accompagnement à la rédaction d'un ouvrage sur la conduite du projet « mon métro d'image en image » est nécessaire.

Il est donc proposé de faire appel à un vacataire pour l'accompagnement à la rédaction de cet ouvrage.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet de rédaction d'un ouvrage-référence sur la méthodologie de gestion de projet «mon métro d'image en image».
- D'autoriser le président à recourir au principe de vacations pour l'accompagnement à la rédaction de l'ouvrage et à signer les documents et afférents à cette décision.
- De fixer la rémunération de chaque vacation de la façon suivante :
 - Phase 1 : Exploration et synthèse de la documentation existante
Forfait sur la base de d'une vingtaine de documents fournis
Cout : 2 450€ soit 7 jours à 350€.
 - Phase 2 : Rédaction du plan définitif de l'ouvrage sur la base d'un cahier des charges fourni par Tisséo Collectivités
Cout : 2 100€ soit 6 jours à 350€

- Phase 3 : Rédaction de l'ouvrage sur la base d'un cahier des charges fourni par Tisséo Collectivités
Cout : 3 150€ soit 9 jours à 350€

Recherches supplémentaires : Taux journalier de 350€ brut/Jour dans la limite de 7 journées.

Le coût global des vacations ne devra pas excéder 10150€ (hors charges patronales).

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7 – PROJETS TERRITORIALISÉS

7.1 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - STATION JEAN JAURES : AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 52M 2017 13035 M : LOT N° 2 – GENIE CIVIL - SECOND ŒUVRE - VOIRIE RESEAUX DIVERS : TRANSACTION CONCERNANT LA PHASE « TERRASSEMENT » AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES BOUYGUES TP REGIONS FRANCE SAS / BOUYGUES TP / BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST SAS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.1 a pour objet d'approuver une transaction avec le groupement mené par Bouygues, en charge des travaux de Génie-Civil pour l'agrandissement de la station Jean-Jaurès. Ce protocole concerne plus précisément la réalisation des terrassements et les difficultés rencontrées qui ont généré des surcoûts. Après échanges, les parties ont arrêté le montant du préjudice à la somme d'un peu plus de 885.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la transaction pour la phase de « terrassements » à conclure avec le groupement Bouygues TP Régions France SAS / Bouygues TP / Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest SAS pour un montant de 885 755,50 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ladite transaction ainsi que la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

7.2 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATIONS JEAN JAURES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE N°52M 2017 13035 M « GENIE CIVIL – SECOND ŒUVRE – VOIRIE RESEAUX DIVERS » CONCLU AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES BOUYGUES TPRF / BOUYGUES TP / BOUYGUES BATIMENT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.2 porte toujours sur ce marché de Génie Civil et vise à approuver un avenant pour un montant de près de 200.000 €, concernant la réalisation de prestations complémentaires, non prévues initialement ainsi que la suppression de prestations de reconstitution des réseaux d'eaux, au niveau du chantier de Jean Jaurès.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°3 au marché n° 52M 2017 13035 M conclu avec le groupement d'entreprises BOUYGUES TPRF / BOUYGUES TP / BOUYGUES BATIMENT pour un montant de 199 525,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.3 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - STATION JEAN JAURES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE SUBSEQUENT N°52M 2018 13435 M « LIGNE DE CONTROLE A-B » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE CONDUENT

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.3 vise à approuver un avenant au marché relatif à la réalisation des travaux de reprise de la ligne de correspondance billettique de la station Jean Jaurès, conclu avec la société CONDUENT. Cet avenant vise à intégrer des prix nouveaux et à ajuster l'ensemble des quantités du Détail Estimatif conduisant à une diminution de son montant, de près de 15.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2018 13435 M conclu avec l'entreprise CONDUENT pour un montant de -14 817,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.4 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATIONS COURTES SOUTERRAINES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N°52M 2017 13180 M LOT N° 3 « PARACHEVEMENT » CONCLU AVEC GBMP.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.4 a pour objet d'approuver un avenant au marché de « parachèvement » des travaux sur les « stations courtes », conclu avec la société GBMP, pour un montant d'un peu plus de 120.000 €. Cet avenant vise à intégrer des prestations complémentaires et de modifier ainsi le Bordereau des Prix et le Détail Estimatif.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13180 M conclu avec **GBMP** pour un montant de +120 602,23€ HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.5 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATIONS COURTES SOUTERRAINES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°52M 2017 13181 M « LOT N° 4 « ELECTRICITE/CVC/PLOMBERIE/FAUX PLAFONDS » CONCLU AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES FONTANIE / EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.5 porte sur un avenant au marché électricité conclu avec le groupement mené par la société FONTANIE, d'un montant de 6.500 €, afin d'intégrer des prestations complémentaires dans le Bordereau des Prix et le Détail Estimatif.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13181 M conclu avec groupement d'entreprises FONTANIE / EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST pour un montant de 6.500,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.6 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DU NETTOYAGE DE LA TERRASSE AU PROFIT D'UN RIVERAIN.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.6 vise à approuver la transaction portant sur le remboursement du nettoyage d'une terrasse pour un montant de 3 289 € au profit d'un riverain pour qui le chantier a généré beaucoup de poussières malgré les précautions prises par les entreprises pour limiter les nuisances.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet de transaction tel que caractérisé ci-dessus.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ladite transaction, prévoyant notamment un remboursement à hauteur de 3 289 € pour le nettoyage des terrasses.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.7 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N°2019 013846 M - ASSURANCE CONSTRUCTION - LOT 1 : RESPONSABILITE CIVILE DU MAITRE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LA SOCIETE MMA ALQUIER DESROUSSEAUX.

7.8 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N°2019 013888 M - ASSURANCE CONSTRUCTION LOT 2 TOUS RISQUES CHANTIER A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT SATEC/MSIG.

7.9 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N°2019 013889 M - ASSURANCE CONSTRUCTION - LOT 3 DOMMAGE OUVRAGE AVEC CONTRAT COLLECTIF DE RESPONSABILITE DECENNALE (CCRD) A CONCLURE AVEC MMA ALQUIER DESROUSSEAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 7.7 à 7.9 visent à autoriser la signature de trois marchés d'assurances, à savoir :

- Lot 1 : Assurance Responsabilité Civile, attribué à la société MMA – Alquier/Desrousseaux, pour un montant de près de 28.000 €,
- Lot 2 : Assurance Tous Risques Chantier, attribué au groupement SATEC / MSIG, pour un montant de près de 145.000 €,
- Lot 3 : Assurance Dommage Ouvrage a été attribué à la société MMA – Alquier/Desrousseaux, pour un montant d'un peu plus de 360.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo-Ingénierie (SMAT) à signer avec :
 - la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX le marché n°2019 013846 M concernant le lot 1 Responsabilité Civile du Maître de l'ouvrage pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 27 904 Euros TTC.
 - le groupement SATEC/MSIG le marché n°2019 013888 M concernant le lot 2 Tous Risques Chantier pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 144 787,55 Euros TTC.
 - La société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX le marché n°2019 013889 M concernant le lot 3 Dommage Ouvrage avec CCRD pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 361 158,42 Euros TTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.10 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU CHU DE RANGUEIL N°2019-001-TUS A CONCLURE ENTRE LE CHU ET TISSEO COLLECTIVITES (SMTTC).

7.11 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT MIS A DISPOSITION DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER (UPS) N° 2019-002-TUS ENTRE UPS ET TISSEO COLLECTIVITES (SMTTC).

7.12 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET METROPOLITAIN, N°2019-003-TUS A CONCLURE ENTRE LA COMMUNE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO COLLECTIVITES (SMTTC).

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 7.10 à 7.12 portent sur les conventions d'occupation temporaire du domaine public et/ou privé passées respectivement avec le CHU Rangueil, l'UPS, Toulouse Métropole et Ville de Toulouse, pour l'ensemble de la durée des travaux.

Concernant la convention avec le CHU Rangueil, il est proposé de verser une indemnité d'un montant d'un peu plus de 65.000 €, destiné à financer la mobilisation d'une ressource affectée à la surveillance du site et plus particulièrement du maintien de l'accès aux urgences.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 7.10 :

- D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public du CHU Rangueil n°2019-001-TUS à conclure avec le CHU pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud et le versement d'une indemnité d'un montant de 65 754 € pour la mobilisation d'une personne du CHU à plein temps pendant toute la durée des travaux qui sera affectée à la surveillance du site et plus particulièrement du maintien des accès aux urgences.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie(SMAT) à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 7.11 :

- D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat mis à la disposition de l'Université Paul Sabatier n°2019-002-TUS à conclure avec UPS pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ladite convention

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 7.12 :

- D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public Communal et Métropolitain n°2019-003-TUS à conclure avec la Commune de Toulouse et Toulouse Métropole pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.13 - TELEPERIQUE URBAIN SUD – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° 2 2019 13852 M ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNICATION CHANTIER : CONSEIL STRATEGIQUE, CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE AVEC LA SOCIETE TAO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.13 vise à autoriser la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des actions de communication chantier. Ce marché a été attribué au groupement TAO pour un montant d'un peu plus de 196.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec **la société TAO** le marché n° **2 2019 13852 M** assistance à maîtrise d'ouvrage communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre pour un montant maximum de 300 000 €HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.14 - TRAVAUX RESEAUX : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2014-899 DE REALISATION DES AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS DU RESEAU DE SURFACE TISSEO ENTRE LA COMMUNE DE PECHBONNIEU ET TISSEO COLLECTIVITES (SMTC).

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.14 a pour objet d'approuver un avenant à la convention de travaux passée entre Tisséo Collectivités et la commune de Pechbonnieu visant à augmenter de 100.000 € l'enveloppe allouée à cette convention. Il est précisé que s'agissant de l'ensemble du territoire du SITPRT, l'enveloppe travaux n'est globalement pas affectée.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention 2014-899 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo Collectivités et la Commune de Pechbonnieu, l'augmentation de l'enveloppe travaux de 100 000€ HT soit 120 000€ TTC. Le nouveau montant de la convention est donc portée à 300 000€ HT soit 360 000€ TTC.

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président du SMTC à signer ledit avenant.
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2019 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.15 - P+R SILO MIXTE BASSO CAMBO - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 7.15 vise à approuver l'avant-projet du projet de création d'un ouvrage en silo au niveau du P+R de Basso Cambo. Les études menées et notamment l'étude ingénierie incendie ont permis de définir une solution permettant de traiter le risque incendie par rapport aux bus GNV qui seront parqués au rez-de-chaussée.

Par ailleurs, cet avant-projet intègre la création, non prévue initialement, du PC Parking et de deux locaux commerciaux en rez-de-chaussée dont le coût de travaux est évalué à 450.000 €.

En accompagnement de l'opération connexe portée par la Ville de Toulouse et visant à créer un immeuble de bureaux, il est proposé de réaliser un 6^{ème} étage évalué à 1,45 M€ de travaux, dont les places seront vendues à la Ville de Toulouse.

Ainsi, il est proposé d'acter l'estimation globale des travaux à 9,3 M€ HT, au stade des études d'avant-projet, et de préciser que la mise en service de cet ouvrage est désormais prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2021, avec un démarrage des travaux prévu début 2020.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les études d'Avant-Projet concernant la réalisation du parking silo mixte de Basso Cambo telle que présentée dans le dossier de synthèse annexé à la présente, portant le coût des travaux de l'opération à 9,3 millions d'euros HT (valeur février 2019). .
- D'autoriser la poursuite des études et le lancement des consultations de travaux en intégrant un 6^{ème} étage en option, et l'aménagement des locaux PC Parking et de 2 commerces.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.1 - PARC BUS : DESAFFECTATION DE MATERIEL POUR L'ANNEE 2019 ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre de la gestion du parc bus et dans une perspective d'optimisation de ce parc, Tissé Collectiveités envisage de réformer 34 autobus au cours de l'année 2019. L'objet de la délibération 8.1 est donc de confirmer cette réforme selon diverses modalités et de les déclasser du domaine public.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président du SMTc, par décision, à constater la désaffectation de 34 véhicules du parc bus, et à prononcer leur déclassement.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.2 - TRAVAUX DEPOT BUS : MARCHÉ N° M 2018-328 CONCLU AVEC LA SOCIETE GECOS RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REHABILITATION DE BATIMENTS DANS LE CADRE DE L'OPERATION POUR L'EQUIPEMENT EN GNV DU DEPOT BUS DE TISSEO A COLOMIERS – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2.

8.3 - TRAVAUX DEPOT BUS : MARCHÉ N° M 2018-329 CONCLU AVEC LA SOCIETE GECOS RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES NEUVES DANS LE CADRE DE L'OPERATION POUR L'EQUIPEMENT EN GNV DU DEPOT BUS DE TISSEO A COLOMIERS – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 8.2 et 8.3 ont pour objet d'approuver en cohérence avec les études d'avant-projet délibérées lors du dernier Comité Syndical, les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre concernant l'équipement en GNV du dépôt de bus à Colomiers. Le premier avenant, vise à réduire d'un peu moins de 17.500 € le montant du marché concernant la réhabilitation des bâtiments. Le second vise à augmenter du même montant, le montant du marché concernant la création de l'infrastructure de charge GNV.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 8.2 :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché n° M 2018-0328 à conclure avec GECOS SARL pour un montant de – 17 488,00 €HT, soit une diminution de 11,17 % du montant du marché.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 8.3 :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché n° M 2018-0329 à conclure avec GECOS SARL pour un montant de 17 488,00€HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.4 - SYSTEMES : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE POUR LES ETUDES ET LE DEVELOPPEMENT DES ADAPTATIONS MATERIELLES ET FONCTIONNELLES DU SYSTEME BILLETTIQUE TISSEO AVEC CONDUENT.

8.5 - SYSTEMES : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE POUR LES ETUDES ET LE DEVELOPPEMENT DES ADAPTATIONS MATERIELLES ET FONCTIONNELLES DU SYSTEME FRONTAL INFORMATIONS VOYAGEURS AVEC SEIPRA.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 8.4 et 8.5 portent sur deux accords-cadres passés dans le cadre de la démarche Mobilité Intégrée. Le premier, conclu avec la société CONDUENT, permettra de réaliser l'ensemble des études et développements nécessaires à la gestion de l'obsolescence ou aux évolutions fonctionnelles sur le système Billettique Tisséo, pour un montant estimé à 7 M€ sur les 4 prochaines années.

Le second, conclu avec la société SEIPRA, permettra de réaliser les évolutions des systèmes de gestion de l'information dynamique des voyageurs, pour un montant estimé à 1,5 M€ sur les 4 prochaines années.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 8.4 :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M2019-0114 pour les études et le développement des adaptations matérielles et fonctionnelles du système billettique de Tisséo avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTION sans montant minimum ni montant maximum.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2019 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 8.5 :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M2019-0119 pour les études et le développement des adaptations matérielles et fonctionnelles du système frontal Informations Voyageurs avec la société SEIPRA sans montant minimum ni montant maximum.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2019 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.6 – SYSTEMES INFORMATION VOYAGEURS METRO : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET PORTANT SUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DES ECRANS D'INFORMATIONS VOYAGEURS SUR LES STATIONS DE LA LIGNE B DU METRO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 8.6 vise à approuver les études d'Avant-Projet concernant la mise en place d'écrans d'informations voyageurs en entrée de stations, dans les salles des billets et sur les quais des 20 stations de la ligne B pour une estimation des travaux de près de 960.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'Avant-Projet portant sur les travaux d'installation des écrans d'informations voyageurs sur les stations de la Ligne B du métro et son enveloppe prévisionnelle de travaux de 957 092 euros HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2019 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.7 - SYSTEMES DE TRANSPORT GUIDES : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N°2019-1068 AVEC LGM POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE VIRTUALISATION D'UNE RAME DE METRO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 8.7 vise à approuver la convention à passer avec la société LGM pour le développement d'un outil de virtualisation d'une rame de métro. En effet, la société LGM souhaite développer, à ses frais, un outil pédagogique, permettant d'appréhender et comprendre le matériel roulant métro de type VAL206, à destination de ses salariés. Elle a donc sollicité Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs à cet effet, pour l'autoriser à réaliser cet outil.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le contenu de la convention à conclure avec la société LGM et Tisséo Voyageurs ayant pour objet le développement d'un outil de virtualisation d'une rame de métro.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.8 - PROTECTION DES OUVRAGES – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ M 2019-0081 DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE POUR LA PROTECTION DES OUVRAGES A CONCLURE AVEC le Groupement GETEC SO / ALIOS

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 8.8 porte sur un marché de conseil et d'assistance pour la protection des ouvrages du métro, du tramway et prochainement du téléphérique. Il a été attribué au groupement GETEC SO / ALIOS pour un montant maximal de commandes d'un peu plus de 713.000 € sur une durée de 5 ans.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer le marché M 2019-0081 de conseil et d'assistance pour la protection des ouvrages avec le Groupement GETEC SO / ALIOS pour un montant forfaitaire de 446 400,00 € HT et un montant maximum de 267 000 €HT pour la partie bons de commande, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.9 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO – PHASE 2 : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ W 2018 13528 M – LOT N°14 - MUR COUPE-FEU CONCLU AVEC LA SOCIETE BOURDARIOS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre de l'opération « Extension des garages ateliers du métro », la délibération 8.9 a pour objet d'approuver un avenant au marché de travaux visant à réaliser un mur coupe-feu, conclu avec BOURDARIOS, entraînant une moins-value d'un peu moins de 4.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché W 2018 13528 M conclu avec la société BOURDARIOS pour un montant de -3 965,75€ HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.1 - COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : MODALITES PRATIQUES D'ACCES AU DISPOSITIF.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, ouvre aux agents publics le bénéfice du compte personnel d'activité (CPA) qui, dans la fonction publique territoriale, s'articule autour :

- du compte personnel formation (CPF)
- et du compte engagement citoyen (CEC).

La présente délibération a pour objet de fixer les modalités d'accès au compte personnel formation, et notamment, de définir les modalités générales d'instruction des demandes et de prise en charge financière.

Ce point a été présenté aux membres représentants du personnel lors du comité technique du 25/06/2019 et a reçu un avis favorable.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les conditions de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) telles que définies dans la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de Tissé Collectiveités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.2 - Modalités de mise en place du RIFSEEP : cadre d'emplois des Administrateurs Territoriaux.

10.3 – Modalités de mise en place du RIFSEEP : cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

10.4 - Modalités de mise en place du RIFSEEP : cadre d'emplois des Ingénieurs en chef.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ces délibérations ont pour objet de fixer le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » pour les cadres d'emplois des Administrateurs, des attachés et des ingénieurs en chef.

Ce point a été présenté aux membres représentants du personnel lors du comité technique du 25/06/2019 et a reçu un avis favorable.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 10.2 :

- De décider d'abroger la délibération D.2018.12.12.10.05 portant sur le RIFSEEP, pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, de d'approuver le dispositif selon les modalités et le planning de mise en œuvre définis en annexe ci-joint.

- De décider de maintenir au titre du principe de libre administration des collectivités, à titre individuel, le montant indemnitaire perçu par les agents, dont ils bénéficiaient au titre des dispositions antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP et ce jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent. Ce montant est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.
- De dire que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 10.3 :

- De décider d'abroger la délibération D.2015.12.09.12.1, portant sur le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, et d'approuver le dispositif selon les modalités et le planning de mise en œuvre définis en annexe-ci-joint.
- De décider de maintenir au titre du principe de libre administration des collectivités, à titre individuel, le montant indemnitaire perçu par les agents, dont ils bénéficiaient au titre des dispositions antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP et ce jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent. Ce montant est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.
- De dire que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 10.4 :

- de décider d'instaurer pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, attribué selon les modalités et le planning mise en œuvre définis en annexe.
- De décider de maintenir au titre du principe de libre administration des collectivités, à titre individuel, le montant indemnitaire perçu par les agents, dont ils bénéficiaient au titre des dispositions antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP et ce jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent. Ce montant est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.
- De dire que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Pour faire suite à la mutation d'un agent et à la procédure de recrutement associé (D.2019.04.10.10.3) pour le poste de Directeur Pilotage et Attractivité, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et d'intégrer cet emploi sur le grade d'ingénieur en Chef Hors Classe.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De dire que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Ingénieur en Chef Hors Classe	2	3
Attaché Principal	8	7

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.6- Poste de chargé(e) de mission « Financement et concertation partenariaux »

Création de poste et Procédure de recrutement Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux - Mission d'une durée de 1 an.

L'année 2019 a été marquée par le vote de la loi d'orientations des mobilités, qui est susceptible de transformer les missions de Tisséo Collectivités et ses relations avec ses partenaires.

Ainsi, Tisséo Collectivités a mis en place le Conseil d'Orientation des Transports Métropolitains préfigurant le comité des partenaires tels que prévu par la future loi d'orientation des mobilités.

Cette transformation impulsée par la LOM est susceptible de modifier les compétences de Tisséo Collectivités, ce qui devra se traduire par une modification de ses statuts.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste de chargé(e) de mission auprès de la Direction Générale, rattaché au DGA Mobilités et Ressources, pour assurer la cohérence des actions à engager, en particulier pour les missions suivantes :

- Recherche et suivi de subvention (Europe, Etat, Région...) et dispositifs innovants de financement ;
- Renforcement et animation des partenariats sur le plan territorial entre acteurs institutionnels et privés ;
- Animation de la coopération urbain/péri urbain à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine.

Il est donc proposé d'approuver la création d'un poste de chargé de mission « financements externes et partenariats » pour une durée de 1 an. Ce poste figure déjà au tableau des effectifs (poste vacant depuis le départ d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la création d'un poste de chargé de mission « financements externes et partenariats » pour une durée de 1 an.
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d'un chargé de mission « Financements externes et partenariats » pour une durée de 1 an relevant du cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

11 - COMMUNICATION

11.1 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1069 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, L'ASSOCIATION D'ETUDIANTS MIRABIL'ART ET L'UNIVERSITE TOULOUSE II JEAN JAURES POUR LES ANNEES UNIVERSITAIRES 2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine artistique, Tisséo Collectivités a proposé au département d'Histoire de l'art de Toulouse II Jean-Jaurès qui en a saisi l'opportunité, une démarche collaborative permettant à Tisséo Collectivités de consolider la valorisation de son patrimoine artistique auprès des publics scolaires via le dispositif « Passeport pour l'Art » et permettre aux étudiants en Histoire de l'art ou en Médiation culturelle de bénéficier d'un accompagnement dans la pratique d'actions de médiation culturelle.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat n° 2019-1069 avec l'association d'étudiants Mirabili'art et l'Université Toulouse II Jean-Jaurès pour les années universitaires 2019/2020 - 2020/2021 - 2021/2022.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H20.